



Surveillance de la qualité des eaux de baignade de Saint-Philibert

Bilan de saison 2020

SAUR – Direction Régionale Morbihan
23bis, Rue de la Gare
56690 LANDEVANT



Ce document a été :

	Nom et fonction	Date
Rédigé par	Lola VILLAIN – CDD Mission Eaux de Baignade	04 09 2020
Vérifié par	Christophe SALAUN – Responsable Performance Exploitation	28 09 2020



Table des matières

I.	Présentation générale	1
1.	Les zones de baignade	1
2.	Certification Démarche Qualité Eaux de Baignade.....	2
II.	Stratégie de surveillance	3
1.	Surveillance programmée.....	3
2.	Surveillance pluviométrique.....	5
3.	Prélèvements et analyses	5
a.	Prélèvements.....	5
b.	Méthodes d'analyse.....	5
4.	Seuils et alertes	6
a.	Niveaux d'alertes.....	6
b.	Seuils d'alerte.....	8
5.	Communication des résultats	8
6.	Sondage sur les eaux de baignade.....	9
III.	Chiffres clés – Saison 2020	9
1.	Gestion active	9
2.	Comparaison des résultats d'analyses SAUR avec les années précédentes	10
3.	Recherche de pollutions exploratoires.....	10
4.	Surveillance ARS.....	11
5.	Fermetures de plages	12
IV.	Bilan par plage.....	12
1.	Kernevest	12
2.	Men Er Beleg.....	12
V.	Audit Démarche Qualité Eaux de Baignades (DQEB)	2
VI.	Conclusion.....	4



Liste des Figures

Figure 1 : Carte du littoral de Saint-Philibert.....	1
Figure 2 : Classement 2016-2019 des sites de baignade de la commune de Saint-Philibert	2
Figure 3 : Logo de la certification Démarche Qualité Eaux de Baignade	2
Figure 4 : Schéma fonctionnel des paramètres de prise de décision	3
Figure 5 : Planning de surveillance programmée et officielle des sites de baignade de Saint-Philibert.....	4
Figure 6 : Evolution des résultats SAUR depuis 2016.....	10
Figure 7 : Evolution des résultats ARS depuis 2016	12
Figure 8 : Analyse des résultats en fonction de la période.....	1
Figure 9 : Analyse des résultats en fonction de la pluviométrie.....	1
Figure 10 : Analyse des résultats en fonction l'heure de prélèvement	1
Figure 11 : Analyse des résultats en fonction du coefficient de marée	2

Liste des Tableaux

Tableau I : Conditions de déclenchement et actions menées en cas d'alerte de niveau 0	6
Tableau II : Méthodes d'action mises en place à la suite d'une alerte de niveau 1.....	6
Tableau III : Méthodes d'action mises en place à la suite d'une alerte de niveau 2.....	7
Tableau IV : Classification des résultats XplOrer64, IDEXX et PCR.....	8
Tableau V : Seuils de qualité réglementaire	8
Tableau VI : Résultats par type d'intervention	9
Tableau VII : Evolution de la pluviométrie depuis 2016.....	9
Tableau VIII : Résultats des analyses exploratoires depuis 2016	10
Tableau IX : Résultats des analyses réglementaires.....	11
Tableau X : Liste des événements sur la plage de Kernevest en 2020.....	12
Tableau XI : Liste des événements sur la plage de Men er Beleg en 2020	12
Tableau XII : Plan d'action de la commune de Saint-Philibert à la suite de l'audit 2020	4



I. Présentation générale

1. Les zones de baignade

La commune de Saint-Philibert (Figure 1) est située sur la rive gauche de la rivière de Crac'h (Morbihan). Elle présente deux plages, Kernevest et Men Er Beleg, entourées de part et d'autre de la rivière de Crac'h (côté Ouest) et de la rivière de Saint-Philibert (côté Est).



Figure 1 : Carte du littoral de Saint-Philibert

Au cours de la saison 2020, la qualité des eaux de baignade des deux plages a été suivie par la gestion active de Saur mais également par la surveillance réglementaire officielle menée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les eaux de baignade de Saint-Philibert sont d'excellente qualité (Figure 2) selon le classement de l'ARS (directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013) pour la 6^{ème} année consécutive.

Eaux de baignade

Qualité des eaux de baignade > MEN ER BELEG

Année : 2020
Département : MORBIHAN / Commune : SAINT-PHILIBERT

Début de la saison : 15/06/2020 Fin de la saison : 15/09/2020

Historique des classements

2016	2017	2018	2019
★★★★	★★★★	★★★★	★★★★

Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013

★★★★ Excellent
★★★ Bon
★★ Suffisant

★★★ Insuffisant
★★ Insuffisamment de prélèvements
★ Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore possible

Eaux de baignade

Qualité des eaux de baignade > KERNEVEST

Année : 2020
Département : MORBIHAN / Commune : SAINT-PHILIBERT

Début de la saison : 15/06/2020 Fin de la saison : 15/09/2020

Historique des classements

2016	2017	2018	2019
★★★★	★★★★	★★★★	★★★★

Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013

★★★★ Excellent
★★★ Bon
★★ Suffisant

★★★ Insuffisant
★★ Insuffisamment de prélèvements
★ Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore possible



Figure 2 : Classement 2016-2019 des sites de baignade de la commune de Saint-Philibert

2. Certification Démarche Qualité Eaux de Baignade

La commune de Saint-Philibert est certifiée *Démarche Qualité Eaux de Baignade* depuis 2013. Cette certification valorise et encourage la mise en place d'un système de surveillance active des eaux de baignade. Elle permet d'informer en temps réel sur la qualité des eaux de baignade et garantit aux usagers la volonté de la collectivité d'assurer leur protection sanitaire par l'application d'une gestion active.

Des outils de communication autour de cette démarche ont été mis en place sur la commune :

- Les panneaux d'information sur les plages ;
- Les pavillons *Démarche Qualité Eaux de Baignade* ;
- Une page internet, OMER Web, contenant les résultats d'analyses ;
- L'utilisation du logo au sein de la mairie ;
- La communication à travers la presse locale, le bulletin municipal, ... ;
- Un sondage porté sur la *Démarche Qualité Eaux de Baignade* ;
- Un panneau d'information situé en ville.

Pour obtenir le certificat *Démarche Qualité Eaux de Baignade* (Figure 3), un organisme extérieur examine selon un référentiel national la robustesse du suivi dynamique de la qualité des eaux de baignade mis en place par la collectivité. Le cycle de certification se déroule en 3 ans :

- Année 1 : Audit de certification ou de renouvellement
- Année 2 : Audit de surveillance 1
- Année 3 : Audit de surveillance 2

L'année 2020 correspond à une année de surveillance 1 de la certification pour la commune de St Philibert. L'audit, réalisé par l'organisme de certification SGS le 24 juillet 2020, a permis de maintenir la certification de la commune de St Philibert obtenue en 2019.

Le prochain audit sera un audit de surveillance 2 qui aura notamment pour objectif de faire le point sur les actions mises en place par la collectivité pour améliorer son système de gestion des eaux de baignade, et ainsi répondre au mieux aux observations faites lors de l'audit précédent.



Figure 3 : Logo de la certification Démarche Qualité Eaux de Baignade



II. Stratégie de surveillance

La stratégie de surveillance et de gestion de la qualité des zones de baignade de la ville de Saint-Philibert repose sur l'étude de vulnérabilité réalisée lors des années 2007, 2008 et 2009. Cette étude a mis en évidence des sources de contamination potentielles, de même nature sur les deux zones de baignade de la commune de Saint-Philibert :

- ▶ Les eaux pluviales lors d'événements pluvieux « intenses » et principalement après une période de temps sec ;
- ▶ Les rejets dits « accidentels » (camping-cars, plaisance, réseau d'assainissement...) de nature imprévisible.

Le système de surveillance (Figure 4) permet d'appréhender chacun de ces risques en ajustant les observations, relevés et mesures *in situ* aux conditions observées ou prévisibles. Trois types de surveillance sont ainsi réalisés :

- ▶ Une surveillance régulière, programmée par la mairie, dont la fréquence est adaptée en fonction du suivi sanitaire officiel (zones de baignade uniquement) ;
- ▶ Une surveillance spécifique et systématique lors de scénarios à risque, c'est-à-dire une pluviométrie supérieure à 8 mm/24h ou une gestion de crise.
- ▶ Une demande de la collectivité (contre-analyse d'une mauvaise analyse ARS, événement particulier constaté...)

Le passage en situation d'alerte et/ou de crise repose sur des analyses de la concentration en germes indicateurs de contamination fécale sur les zones de baignade. Ces analyses sont réalisées par PCR-RT (*Polymerase Chain Reaction – Reverse Transcriptase*) ou par Impédancemétrie dans le but de connaître la qualité générale du milieu avant le pic quotidien de fréquentation des plages et plus particulièrement pour prendre des mesures de protection du public.

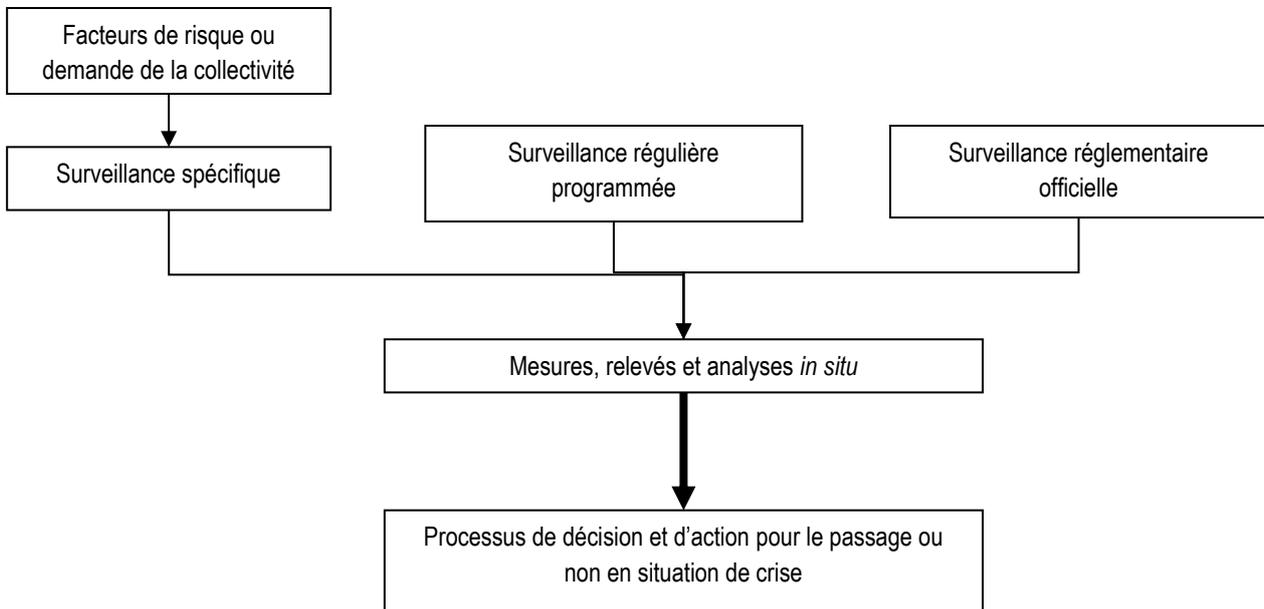


Figure 4 : Schéma fonctionnel des paramètres de prise de décision

1. Surveillance programmée

L'objectif de la surveillance programmée est de prévenir tout risque sanitaire lié à un événement accidentel. Les campagnes de prélèvements sont réalisées sur les points de suivi officiels et respectent un calendrier (Figure 5) défini avant la saison balnéaire (base de 6 prélèvements par saison sur les 2 zones de baignade).



L'Agence Régionale de Santé effectue également une surveillance réglementaire de chaque site de baignade selon un calendrier non communiqué à la collectivité. Les résultats de ces analyses font l'objet d'un affichage officiel à proximité immédiate des plages et permettent d'établir le classement de la zone de baignade. La fréquence d'analyse est définie pour chaque site en fonction de sa fréquentation, de ses caractéristiques et de son classement les années précédentes. L'ARS réalise 14 contrôles par saison sur la plage de Kernevest et 8 sur la plage de Men Er Beleg.

SAISON 2020 – Surveillance programmée des plages de Saint Philibert

JUN						JULIET						AOUT						SEPTEMBRE									
		Baignade		Eau				Baignade		Eau				Baignade		Eau				Baignade		Eau					
Date	Météo	Coef	Etat	Coef	Météo	Etat	Date	Météo	Coef	Etat	Coef	Météo	Etat	Date	Météo	Coef	Etat	Date	Météo	Coef	Etat	Date	Météo	Coef	Etat		
L 1	06:35	57	16:23	62	07:42	20:05	M 1	02:13	62	14:51	65	08:15	20:43	S 1	04:17	64	16:23	68	10:06	22:32	M 1	05:27	75	17:23	81	18:21	23:32
M 2	06:35	57	15:15	73	08:44	21:54	J 2	03:13	66	15:44	71	09:19	21:42	D 2	05:04	72	17:10	75	10:56	23:23	M 2	05:54	84	17:58	85	17	12:03
M 3	06:35	75	16:02	80	09:33	21:58	V 3	04:16	75	16:32	78	10:14	22:34	L 3	05:43	78	17:47	81	11:44	23	J 3	06:33	86	18:27	87	09:26	12:43
J 4	04:27	87	16:45	91	10:23	22:43	S 4	05:06	80	17:06	85	11:01	23:26	M 4	06:17	83	18:21	84	00:03	12:26	V 4	06:41	87	18:55	88	09:01	13:08
V 5	05:53	90	17:27	95	11:01	23:40	D 5	05:50	84	17:58	88	11:53	24	M 5	06:47	84	18:53	84	00:30	13:05	S 5	07:10	84	19:24	85	11:53	13:47
S 6	05:57	95	18:09	95	12:01	24	L 6	06:21	85	18:21	85	00:19	13:38	J 6	07:05	83	19:21	87	01:22	13:43	D 6	07:26	83	19:53	85	12:04	14:10
D 7	06:35	94	18:46	91	09:23	12:56	M 7	07:02	94	19:34	82	01:06	13:22	V 7	07:42	79	19:56	76	02:05	14:15	L 7	08:22	71	20:28	66	02:36	14:52
L 8	07:10	88	19:27	84	09:16	13:36	M 8	07:39	80	19:56	71	01:50	14:06	S 8	08:20	73	20:23	69	02:41	14:56	M 8	08:58	65	20:56	56	03:05	15:25
M 9	07:55	80	20:01	78	02:01	14:25	J 9	08:10	74	20:22	70	02:33	14:48	D 9	08:58	65	21:04	60	03:16	15:34	M 9	09:38	57	21:36	45	03:47	16:12
M 10	08:35	68	20:51	64	02:55	15:13	V 10	08:43	66	21:06	61	03:14	15:32	L 10	09:14	58	21:45	51	03:53	16:15	J 10	09:53	48	22:23	30:08	04:32	17:07
J 11	09:12	53	21:41	50	03:43	16:05	S 11	09:20	57	21:51	53	03:57	16:38	M 11	09:54	44	22:34	42	04:34	17:02	V 11	10:34	32	23	7	05:11	18:10
V 12	10:04	43	22:41	40	04:33	17:00	D 12	10:06	43	22:38	43	04:40	17:07	M 12	10:00	38	23	7	05:22	18:08	S 12	10:05	30	23:43	21	06:48	19:41
S 13	11:10	42	23:53	40	05:23	18:01	L 13	10:08	42	23:11	37	05:23	18:02	J 13	09:01	35	23:53	33	06:22	19:03	D 13	09:38	25	24:51	42	06:57	20:11
D 14	7	7	18:52	33	06:20	19:04	M 14	7	7	18:38	30	06:23	19:02	V 14	08:35	33	14:18	35	07:05	20:23	L 14	08:38	43	15:41	50	07:16	21:50
L 15	01:04	33	14:01	41	07:06	20:03	M 15	01:06	37	13:52	38	07:25	20:03	S 15	08:38	33	15:14	41	08:46	21:23	M 15	08:15	67	16:24	75	10:06	22:35
M 16	02:07	43	14:50	46	08:27	20:55	J 16	02:14	40	14:53	43	08:27	21:00	D 16	08:38	31	16:00	37	09:43	22:25	M 16	08:54	54	17:04	70	10:50	23:17
M 17	02:53	50	15:30	53	09:16	21:40	V 17	03:12	47	15:37	51	09:21	21:51	L 17	04:34	64	16:42	71	10:31	22:00	J 17	05:33	80	17:43	104	11:02	23:59
J 18	03:35	57	16:05	61	09:58	22:32	S 18	04:01	56	16:17	61	10:09	22:31	M 18	05:14	78	17:22	84	11:05	22:43	V 18	06:12	103	18:23	132	7	12:14
V 19	04:10	64	16:38	67	10:37	23:01	D 19	04:46	63	16:54	70	10:53	23:20	M 19	05:55	80	18:02	94	11:56	23	S 19	06:50	103	19:02	133	00:42	13:54
S 20	05:02	70	17:01	73	11:01	23:41	L 20	05:28	74	17:25	78	11:54	24	J 20	06:33	83	18:43	81	00:35	13:58	D 20	07:28	81	19:41	107	01:26	13:43
D 21	05:40	75	17:46	77	12:03	24	M 21	06:03	82	18:15	85	00:03	14:11	V 21	07:14	100	19:24	104	01:07	14:20	L 21	08:01	100	20:03	95	02:12	14:50
L 22	06:10	73	18:24	80	09:20	15:26	M 22	06:30	87	18:52	89	00:45	14:51	S 22	07:32	100	20:04	100	01:31	14:04	M 22	08:38	87	21:00	118	03:00	15:21
M 23	06:50	80	19:04	80	09:00	15:11	J 23	07:32	90	19:49	90	01:20	15:39	D 23	08:38	86	20:45	91	02:06	14:51	M 23	09:38	63	21:54	60	03:52	16:15
M 24	07:49	73	19:42	75	09:42	15:50	V 24	08:14	90	20:38	88	02:12	16:24	L 24	09:32	85	21:30	76	03:24	15:42	J 24	10:36	52	23	7	04:52	17:26
J 25	08:25	76	20:28	74	02:26	14:33	S 25	09:32	85	21:00	82	02:56	16:12	M 25	09:59	71	22:23	63	04:16	16:30	V 25	09:19	45	23:02	40	06:05	18:47
V 26	09:15	72	21:27	69	03:14	15:30	D 26	09:44	78	22:01	73	03:47	16:04	M 26	10:11	58	23	7	05:14	17:45	S 26	02:15	33	14:31	41	07:29	20:11
S 27	10:12	66	22:26	63	04:06	16:25	L 27	10:40	68	23:05	64	04:40	17:02	J 27	08:38	50	13:06	48	06:24	18:02	D 27	08:38	45	15:23	51	08:45	21:50
D 28	11:23	61	23:41	60	05:03	17:04	M 28	11:55	60	24	7	05:23	18:06	V 28	08:38	44	14:38	46	07:43	20:21	L 28	08:38	37	16:36	63	09:45	22:40
L 29	7	7	12:40	13	06:06	18:32	M 29	06:28	56	13:22	54	06:48	19:11	S 29	08:38	43	15:20	52	08:16	21:30	M 29	08:38	68	16:36	73	10:21	23:12
M 30	09:53	53	13:50	60	07:12	19:33	J 30	09:53	53	14:38	54	07:50	20:23	D 30	08:38	53	16:23	64	09:53	22:26	M 30	05:01	11	20:28	81	11:10	25:28
V 31	09:53	57	15:33	60	09:06	21:34	L 31	08:38	63	16:56	74	10:43	23:12														

	Sauv
	ARS (2 plages)
	ARS (Kernevest)

Figure 5 : Planning de surveillance programmée et officielle des sites de baignade de Saint-Philibert



2. Surveillance pluviométrique

Le déclenchement d'une campagne de prélèvements à la suite d'un événement pluvieux considéré comme « à risque », c'est-à-dire supérieur à 8mm/24h, correspond au passage en alerte de niveau 0. L'identification de cet événement est assurée par l'alarme du pluviomètre télésurveillé situé au poste de relèvement de la rue des Presses. Cette intensité correspond à une pluviométrie pouvant induire un risque non négligeable pour les eaux littorales.

Le cumul journalier de pluviométrie est calculé sur deux tranches horaires par jour : 7h-7h et 11h-11h. En cas de dépassement de l'intensité du seuil durant l'une de ces périodes, le pluviomètre génère une alarme qui avertit directement le préleveur pour le déclenchement de la campagne de prélèvements. Les prélèvements sont effectués de préférence en condition de pleine mer.

3. Prélèvements et analyses

a. Prélèvements

Lors des campagnes d'analyse, les échantillons sont prélevés et transportés dans les conditions énoncées dans l'annexe 5 de la Directive 2006/7/CE. Ainsi, dans la mesure du possible, les prélèvements sont effectués trente centimètres en dessous de la surface de l'eau dans des eaux profondes d'au moins un mètre. Une procédure stricte de prélèvement est appliquée afin d'éviter toute contamination de l'échantillon par l'extérieur :

- ▶ utilisation de flacons stériles que l'on ouvre et referme sous l'eau ;
- ▶ utilisation d'un savon antibactérien par le préleveur avant le prélèvement.

Les échantillons sont ensuite transportés jusqu'au laboratoire d'analyse à une température maximale de 4°C dans une glacière, pour analyse dans les 24 heures maximum.

b. Méthodes d'analyse

Trois méthodes d'analyses rapides et complémentaires sont réalisables dans le cadre du suivi de la qualité des zones de baignade :

- ▶ PCR (Polymerase Chain Reaction), dans le cadre d'analyses de confirmation d'un risque de contamination ou d'une alerte pluviométrique, permettant de fournir un résultat semi-quantitatif 3 heures 30 après le prélèvement ;
- ▶ XplOrer64 (ou Biorad®), dans le cadre du suivi programmé, permettant de fournir un résultat quantitatif comparable à la méthode normalisée utilisée par l'ARS, 9 heures après le prélèvement.
- ▶ IDEXX, dans le cadre des analyses exploratoires, permettant de fournir un résultat quantitatif, comparable à la méthode normalisée utilisée par les ARS, 24 heures après le prélèvement.

Ces trois techniques d'analyse permettent de quantifier les germes indicateurs de contamination fécale suivants :

- ▶ *Escherichia coli* ;
- ▶ *Enterococcus spp.*

Dans le cadre de la surveillance des eaux de baignade de Saint Philibert, la méthode XplOrer64 est préconisée lors des prélèvements d'autocontrôle.

En cas d'alerte, les méthodes PCR et XplOrer64 sont toutes deux utilisées afin d'avoir un résultat rapide (PCR) dans un premier temps, permettant une réactivité, puis un résultat plus tardif (XplOrer64) permettant une comparaison avec la méthode utilisée par l'ARS.



4. Seuils et alertes

a. Niveaux d'alertes

Le système de surveillance définit trois niveaux d'alertes, qui conditionnent trois niveaux d'actions :

- ▶ **ALERTE NIVEAU 0** : Situation météorologique ou événement spécifique présentant un risque de contamination significative de la qualité des eaux littorales (pluviométrie, débordement EU).

Une alerte de niveau 0 (Tableau I) correspond à la mise en évidence de conditions anormales, telle qu'une pluviométrie importante, un rejet du système d'assainissement ou même une pollution visuelle.

Tableau I : Conditions de déclenchement et actions menées en cas d'alerte de niveau 0

Niveau	Conditions de déclenchement	Actions
0	Pluviométrie mesurée « à risque » (8 mm/24h)	Relevés, observations et mesures <i>in situ</i> (rejet et milieu récepteur)
	Rejet identifié et anormal du système d'assainissement	
	Pollution visuelle identifiée	Déclenchement du processus de décision pour le passage ou non en situation de crise

- ▶ **ALERTE NIVEAU 1** : Résultat d'analyse faisant apparaître une suspicion de contamination et nécessitant une contre-analyse (nouveau prélèvement).

Une alerte de niveau 1 (Tableau II) correspond à la mise en évidence d'une concentration bactérienne significative mais « sans risque » au regard des prescriptions de l'ANSES. Cependant, compte tenu de la variabilité temporelle et spatiale des phénomènes de contamination, le risque que revêt cette concentration demande à être confirmé par une contre-analyse.

Tableau II : Méthodes d'action mises en place à la suite d'une alerte de niveau 1

Priorité	Actions	Méthode	Délai C = heure 1 ^{er} résultat
1	Confirmation de la persistance d'un niveau de contamination « acceptable » sur la zone et sur les zones connexes	Déclenchement d'un prélèvement immédiat et d'une analyse PCR ou Xplorer sur les points incriminés	Prélèvement : C + 30 min Résultat : C + 4h ou 12h
2	Recherche de l'origine de la contamination	Analyses des tableaux de bord de gestion du système de collecte et de traitement des eaux usées	C + 1h
		Enquête visuelle <i>in situ</i>	C + 1h
3	Si cause identifiée : Mise à jour du profil de vulnérabilité	Ajout ou modification d'une source potentielle de pollution et d'un facteur de risque	C + 1 semaine



- ▶ **ALERTE NIVEAU 2** : Résultat d'analyse faisant apparaître une contamination certaine et nécessitant la mise en place d'actions d'information et de protection du public.

Une alerte de niveau 2 (Tableau III) correspond à la mise en évidence d'une concentration bactérienne significative au regard des prescriptions de l'ANSES. Cette alerte nécessite la mise en place d'une gestion de crise décrite ci-après.

Tableau III : Méthodes d'action mises en place à la suite d'une alerte de niveau 2

Priorité	Actions	Méthode	Délai C = heure 1 ^{er} résultat
1	Prévention des risques pour les usagers	Arrêté municipal d'interdiction provisoire de la baignade Action de sensibilisation sur site : Police Municipale	C + 30 min
1	Information des baigneurs	Affichage de l'arrêté sur site et en mairie Affichage « baignade interdite » sur le panneau d'information de la plage	C + 30 min
1	Information des conchyliculteurs	Mail/appel aux référents	C + 30 min
1	Information des services de l'Etat	Mail/appel aux référents MISE et ARS	C + 30 min
2	Contrôle permanent de la qualité de la zone incriminée et des zones connexes	Déclenchement d'un prélèvement immédiat et d'une analyse PCR ou Xplorer sur les points incriminés	Prélèvement : C + 30 min Résultat : C + 4h ou 12h
2	Actions en boucle 2x/jour jusqu'à retour concentration PCR sous seuil alerte 2 ou concentration XplOrer64 sous seuil alerte ANSES		
2	Recherche de l'origine de la contamination	Analyses des tableaux de bord de gestion du système de collecte et de traitement des eaux usées	C + 1h
		Enquête visuelle <i>in situ</i>	C + 1h
3	Si cause identifiée : Mise à jour du profil de vulnérabilité	Ajout ou modification d'une source potentielle de pollution et d'un facteur de risque	C + 1 semaine
4	Bilan et information des usagers	Rédaction d'un compte rendu de l'événement et du traitement de la crise pour diffusion aux usagers	



b. Seuils d’alerte

Les seuils d’alerte varient selon la méthode d’analyse retenue. Les analyses réalisées par SAUR (XplOrer64, PCR ou IDEXX) permettent de conclure à un niveau potentiel de risque pour la baignade sur les paramètres bactériologiques suivants :

- ▶ *Escherichia coli* ;
- ▶ *Enterococcus faecalis*.

Les seuils d’alerte SAUR (Tableau IV) qui définissent le passage en situation de crise sont en cohérence avec les recommandations de l'ANSES dans le rapport *valeurs seuils "échantillon unique" pour les eaux de baignade* (Tableau V).

Tableau IV : Classification des résultats XplOrer64, IDEXX et PCR

Paramètres		Niveau 1		Niveau 2	
		Escherichia Coli	Entérocoques	Escherichia Coli	Entérocoques
Méthode XplOrer64®	Concentration (U/100mL)	> 500	> 185	> 1 000	> 370
Méthode IDEXX®	Concentration (U/100mL)	> 500	> 185	> 1 000	> 370
Méthode PCR®	Concentration (UG/100mL)	> 1 000	> 3 000	> 10 000	> 30 000

Tableau V : Seuils de qualité réglementaire

Qualification du prélèvement	<i>Escherichia coli</i> (UFC/100ml)	<i>Enterococcus faecalis</i> (UFC/100ml)
Bon	≤ 100	≤ 100
Moyen	> 100 et ≤ 1000	> 100 et ≤ 370
Mauvais	> 1000	> 370

5. Communication des résultats

La commune de Saint-Philibert dispose d’un accès au site SAUR dédié au suivi des analyses et à la transmission des données. La Personne Responsable de la Baignade (PRB) a ainsi accès quotidiennement aux analyses réalisées et à un historique des analyses faites pour chaque plage.

Les résultats d’analyse sont également transmis par mail automatiquement à la personne responsable de la baignade ainsi qu’à l’ARS, lors de leur validation par le préleveur.

Les résultats sont également inscrits dans le tableau d’enregistrement et de suivi des analyses qui répertorie l’ensemble des analyses effectuées sur le territoire.



6. Sondage sur les eaux de baignade

Un sondage est réalisé chaque année sur les plages de Saint-Philibert. Celui-ci a pour but :

- ▶ d'évaluer les exigences environnementales des usagers de la plage (qualité de l'eau, propreté du site...),
- ▶ d'identifier les besoins et suggestions des baigneurs (informations recherchées, lieux),
- ▶ d'évaluer l'état de la connaissance des usagers de la plage sur le référentiel *Démarche Qualité Eaux de baignade* de la commune (voir Annexe 5).

III. Chiffres clés – Saison 2020

1. Gestion active

Au cours de la saison 2020, 5 séries de prélèvements programmés (Tableau VI) ont été effectuées par la personne responsable de la surveillance des eaux de baignade de Saur dans le cadre de la gestion active des sites de baignade. La gestion de crise en cas de mauvais résultat de l'ARS ainsi que des prélèvements à la suite d'une alerte pluviométrique ou à la demande se rajoutent aux prélèvements d'autocontrôle. Au total, 23 analyses d'eau de baignade ont été réalisées au cours de la saison 2020, tous sites confondus. Une analyse de l'exutoire de Men Er Beleg a par ailleurs été réalisée pour tenter d'expliquer le risque de pollution retrouvé dans l'eau de baignade.

Tableau VI : Résultats par type d'intervention

Résultat	Autocontrôle	Gestion de crise	A la demande	Alerte pluviométrique	Total
Inférieur au seuil de détection	9	2	2	1	14
Pas de détection de pollution	0	3	2	2	7
Dégradation de la qualité	0	0	0	0	0
Risque de pollution	1	0	0	1	2
TOTAL	10	5	4	4	23

Le nombre d'analyses peut différer du nombre de prélèvements. En cas de surveillance programmée, l'échantillon est analysé par la méthode XplOrer64. Cependant, en cas de crise ou d'alerte pluviométrique (Tableau VII), l'échantillon est analysé à la fois en PCR et en XplOrer64, ce qui a pour conséquence d'augmenter le nombre d'analyses par rapport au nombre de prélèvements.

Tableau VII : Evolution de la pluviométrie depuis 2016

Année	Pluviométrie (juillet/aout)	Nombre d'alertes pluviométriques
2016	27,9	0
2017	60,3	1
2018	78,4	3
2019	74,6	2
2020	30,2	1



Le seuil de 8 mm/24 h est rarement atteint durant les 2 mois de suivi de la qualité des eaux de baignade. Au cours de la saison 2020, il a été atteint une fois le 19 août. Par ailleurs, il a été supposé que le seuil ait été atteint le 16 août mais que l'alarme ne se soit pas déclenchée. A la suite d'une concertation entre les personnes responsables de l'eau de baignade de la mairie de Saint Philibert et de Saur, des prélèvements de contrôle ont été effectués le lendemain.

2. Comparaison des résultats d'analyses SAUR avec les années précédentes

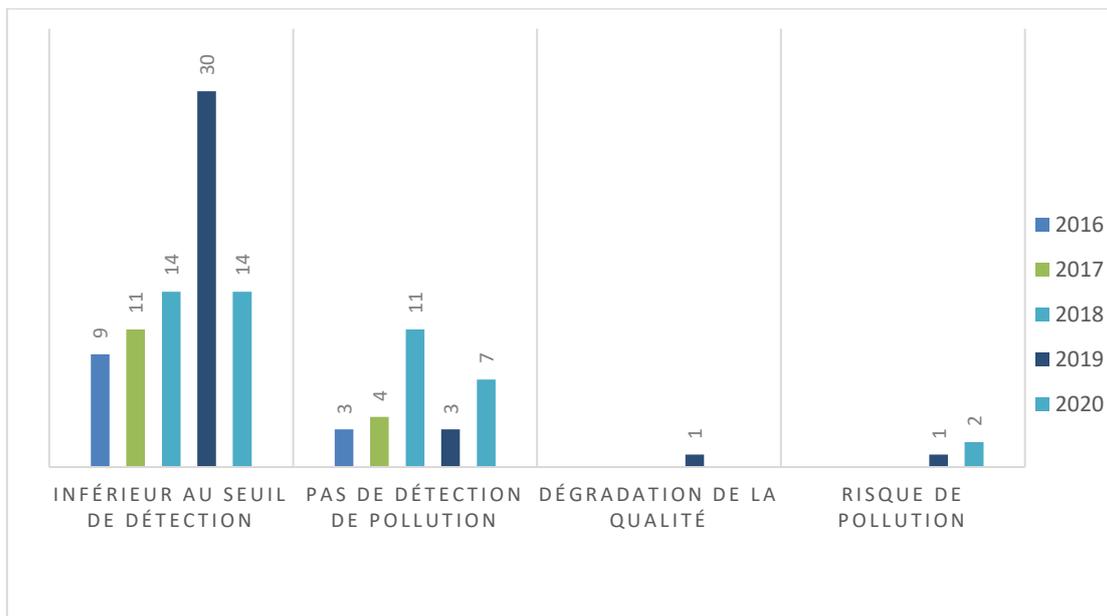


Figure 6 : Evolution des résultats SAUR depuis 2016

Depuis 2016, les résultats d'analyse obtenus par la Saur sont en majorité inférieurs au seuil de détection ou ne détectent pas de pollution (Figure 6). Cependant, il peut tout de même être noté quelques risques de pollution ou de dégradations de la qualité de l'eau qui peuvent être détectés ponctuellement. En 2020, deux risques de pollution ont été détectés sur la plage de Men Er Beleg.

3. Recherche de pollutions exploratoires

Les recherches exploratoires (Tableau VIII) sont réalisées afin d'identifier des potentielles sources de contamination, notamment au niveau des exutoires d'eau pluviale. Les prélèvements de ces points ne sont pas systématiques et peuvent être déclenchés à la demande de la collectivité ou lors d'un événement particulier.

Depuis 2016, 6 prélèvements exploratoires ont été réalisés sur le bassin versant de la plage de Men Er Beleg. Le prélèvement de 2020 a été demandé du fait d'un risque de pollution détecté dans l'eau de baignade à la suite d'une alerte pluviométrique.

Tableau VIII : Résultats des analyses exploratoires depuis 2016

Année	Site	Conclusion du contrôle	
2016	Exutoire Men Er Beleg	Pas de détection de pollution	1
2016	Lagune Men er Beleg	Risque de pollution	1

2018	Exutoire Men Er Beleg	Inférieur au seuil de détection	1
2018	Exutoire Men Er Beleg	Pas de détection de pollution	1
2019	Exutoire Men Er Beleg	Inférieur au seuil de détection	1
2020	Exutoire Men Er Beleg	Pas de détection de pollution	1
Total général			6

4. Surveillance ARS

L'ARS Bretagne coordonne le suivi sanitaire des sites de baignade pendant la saison estivale. Cette année les prélèvements ont démarré le 02 juin 2020. La dernière analyse a été réalisée le 10 septembre 2020. Les prélèvements sont réalisés par le Laboratoire d'Analyses Départemental du 56 (LDA56) et analysés avec la méthode officielle des microplaques.

La plage de Kernevest a été prélevée 14 fois et la plage de Men Er Beleg 8 fois. Les résultats de ces analyses sont présentés dans le Tableau IX ci-dessous.

Tableau IX : Résultats des analyses réglementaires

Plages	Résultat bon	Résultat moyen	Résultat mauvais	Total
Kernevest	13		1	14
Men Er Beleg	8			8
Total	21		1	22

Depuis 2016, les résultats obtenus par l'ARS (Figure 7) présentent en majorité une eau de bonne qualité sur les plages de Men Er Beleg et Kernevest. Cependant, il peut tout de même être noté une légère dégradation de la qualité de l'eau de baignade de Men Er Beleg. En effet, les résultats témoignent d'une légère augmentation d'eaux de moyenne qualité au fil des ans.

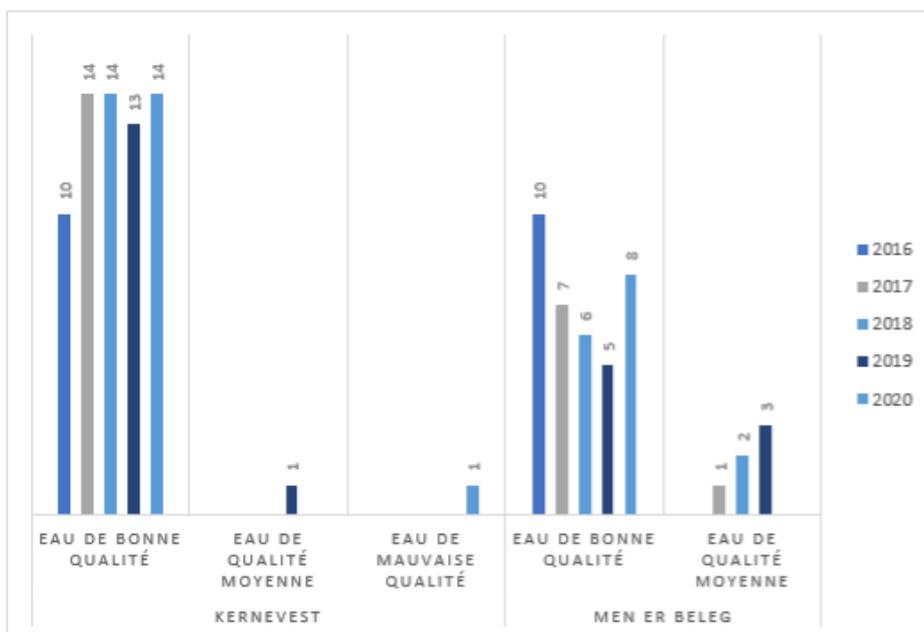




Figure 7 : Evolution des résultats ARS depuis 2016

5. Fermetures de plages

Lors d'un épisode de dégradation de la qualité de la masse d'eau, la collectivité est susceptible de procéder à l'interdiction de la baignade afin de protéger la santé des baigneurs. La plage de Men Er Beleg a été fermée au cours de cette saison à la suite d'un risque de pollution de l'eau. Cela faisait depuis 2015 qu'il n'y avait pas eu de fermeture de plage, que ce soit sur Men Er Beleg ou Kernevest.

IV. Bilan par plage

1. Kernevest

Événements de la saison 2020

Les résultats de la surveillance officielle de l'ARS ont mis en évidence une eau de mauvaise qualité le 19 août (Tableau X). Une analyse de recontrôle a été faite à la fois par Saur et par l'ARS le 21 août, indiquant un retour à la normale de la qualité de l'eau.

Tableau X : Liste des événements sur la plage de Kernevest en 2020

Date prélèvement	Organisme	Etat marée	Motif	Méthode	E.coli	Enterococcus spp.	Niveau d'alerte	Commentaires
19/08/2020	ARS	Etales	Surveillance officielle	Microplaques	61 U/100mL	933 U/100mL	ARS	Eau de mauvaise qualité

Analyse des résultats sur 4 ans

Depuis 2016, un seul épisode d'eau de mauvaise qualité a été recensé par l'ARS (19/08/2020).

La plage de Kernevest est de qualité excellente (classement ARS des 4 dernières années) et ne semble pas impactée à ce jour par les événements climatiques suivis dans le cadre de la gestion active.

2. Men Er Beleg

Événements de la saison 2020

Cette année, deux risques de pollution ont été détectés sur la plage de Men Er Beleg (Tableau XI). Ces pollutions sont probablement dues à la location Air BnB de bateaux et du rejet des eaux noires dans le milieu naturel. Des analyses de recontrôle ont tout de même permis de voir un retour à la normale de la qualité de l'eau les jours suivants.

Tableau XI : Liste des événements sur la plage de Men er Beleg en 2020



Date prélèvement	Organisme	Etat marée	Motif	Méthodes	<i>E.coli</i>	<i>Enterococcus spp.</i>	Niveau d'alerte	Commentaire
20/07/2020	SAUR	Marée haute ascendante	Autocontrôle	Xplorer	41 U/100mL	380 U/100mL	N2 SAUR	Risque de pollution
19/08/2020	SAUR	Marée haute descendante	Alerte pluviométrique	Xplorer	450 U/100mL	13 000 U/100mL	N2 SAUR	Risque de pollution

Analyse des résultats sur 4 ans

Au cours des 4 dernières années, les résultats des analyses réalisées sur la masse d'eau de la plage de Men Er Beleg sont bons : la plage est classée comme "Excellente" par l'ARS. Toutefois, chaque année quelques résultats moyens voire mauvais mettent en évidence une légère dégradation de la qualité de l'eau de baignade sans que l'origine de cette dégradation ne soit à ce jour identifiée. Les figures ci-dessous (Figure 8, Figure 9, Figure 10, Figure 11) montrent les taux d'*E.coli* et d'*Enterococcus spp.* mesurés sur la plage au cours des 4 dernières saisons.

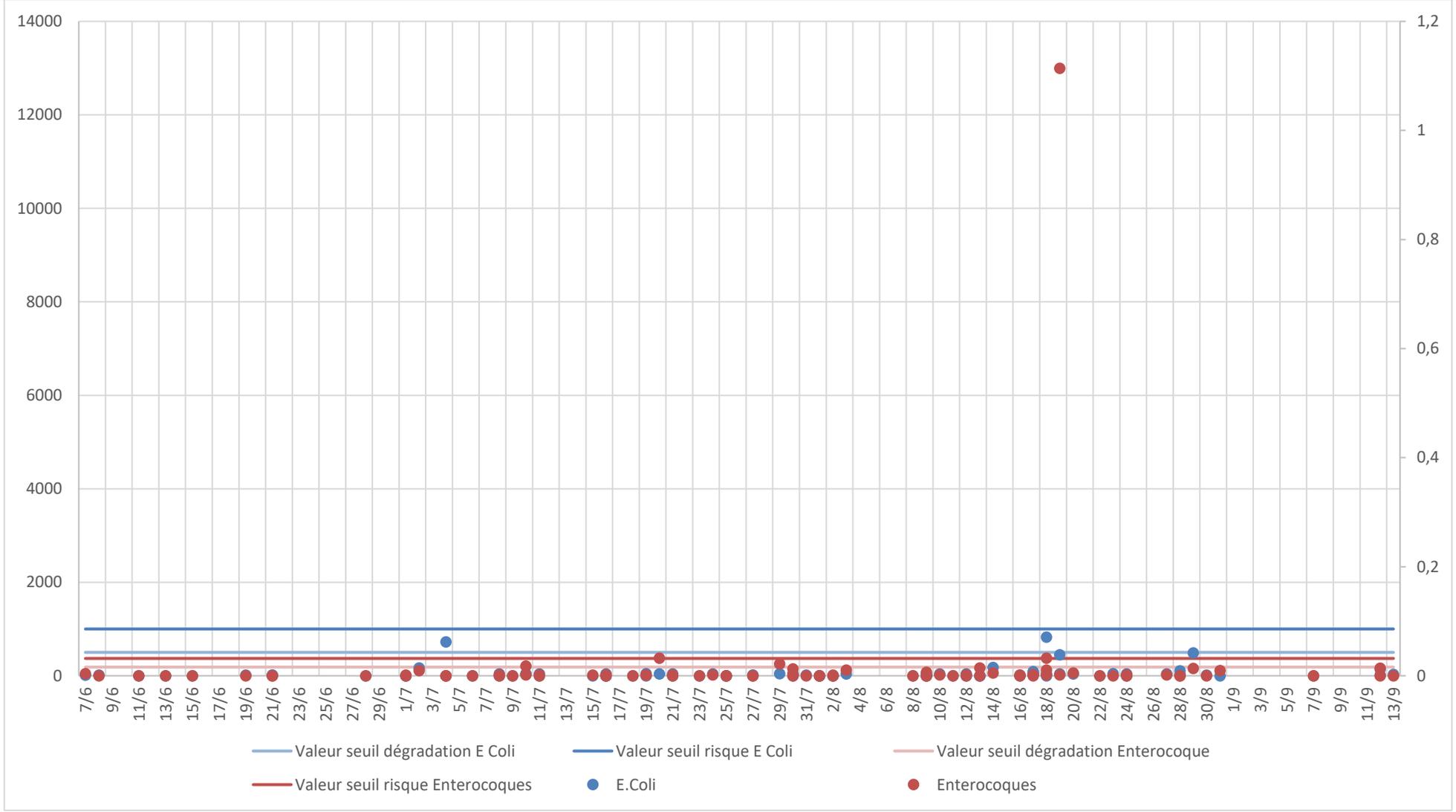


Figure 8 : Analyse des résultats en fonction de la période



Il peut être constaté que les épisodes de dégradation sont répartis de manière assez égale sur la saison, entre le 15 juillet et le 15 août. Cela pourrait avoir un lien avec un pic de fréquentation des plages. Les pollutions ont cette année été retrouvées à la suite d'un autocontrôle (380 *Enterococcus spp*/100mL) et d'une alerte pluviométrique (13 000 *Enterococcus spp*/100mL).

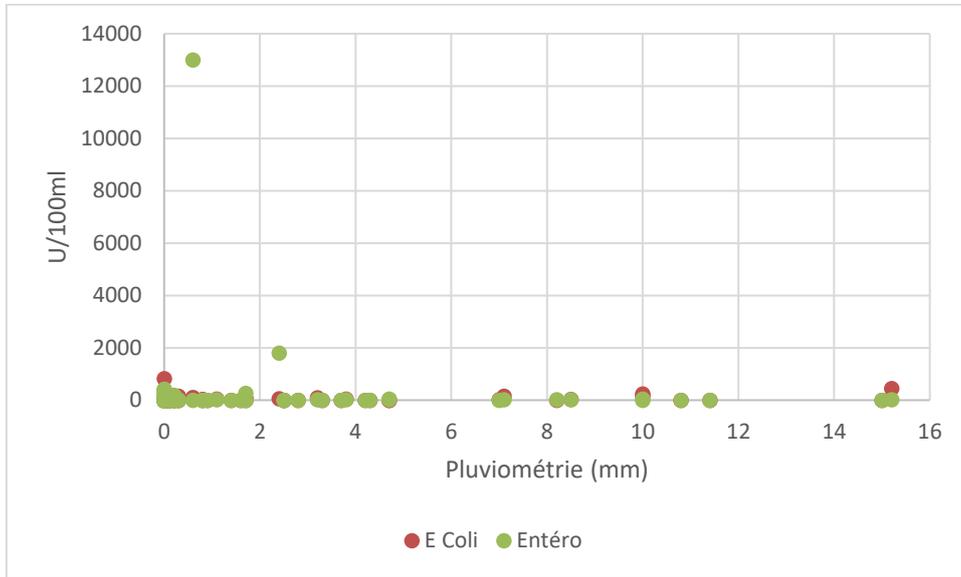


Figure 9 : Analyse des résultats en fonction de la pluviométrie

Il peut être remarqué que les épisodes de dégradation de la qualité de la masse d'eau ont lieu aussi bien lors de période de temps sec que lors d'épisodes pluvieux. La survenance d'un épisode de pollution de la masse d'eau n'est pas forcément lié à une pluviométrie importante.

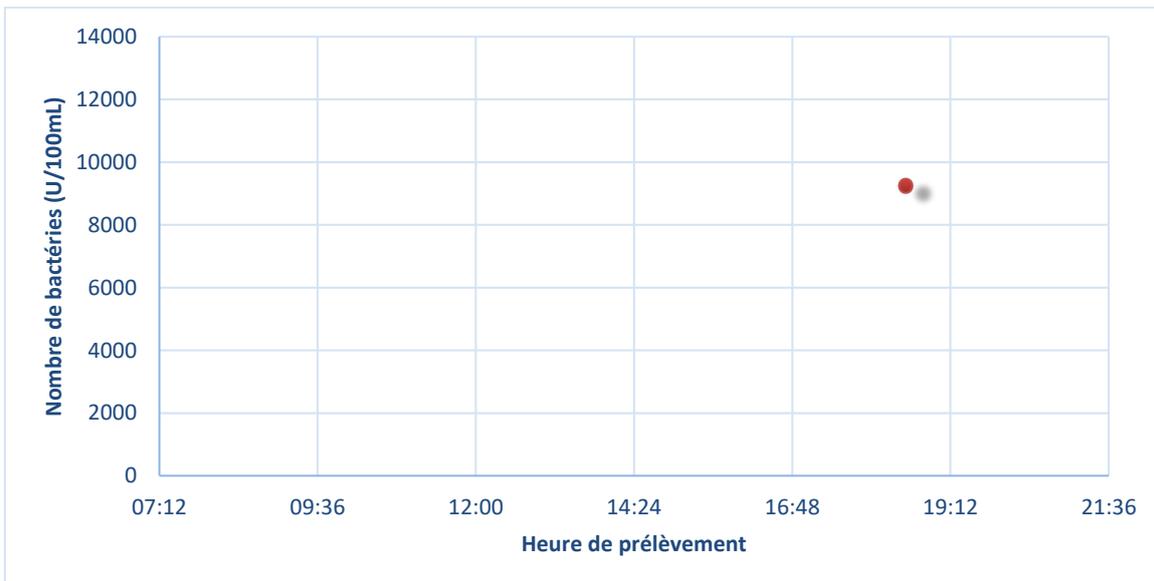


Figure 10 : Analyse des résultats en fonction l'heure de prélèvement



Les pollutions identifiées surviennent généralement dans la matinée ou en début d'après-midi. Les risques potentiels peuvent être les déjections canines ou la fréquentation humaine.

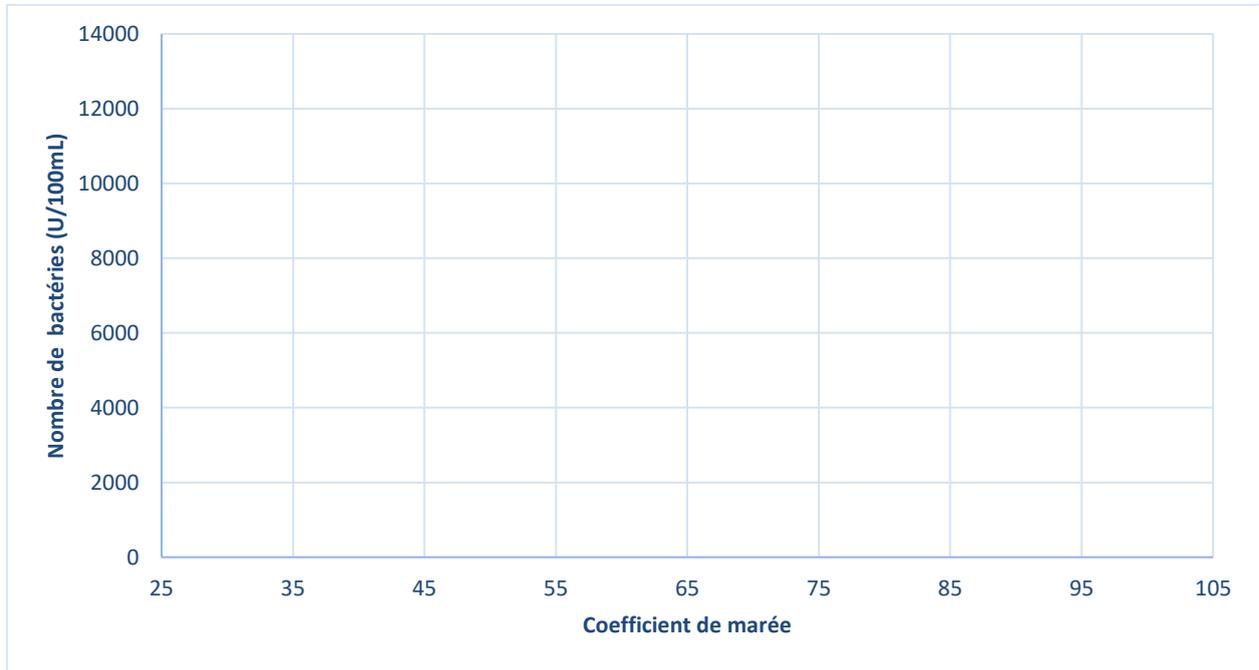


Figure 11 : Analyse des résultats en fonction du coefficient de marée

L'analyse des taux d'*E. coli* et d'*Enterococcus spp* dénombrés en fonction du coefficient de marée ne donne ici pas de résultat probant quant à la survenance d'un phénomène de dégradation de la masse d'eau plus majoritairement lors de forts ou faibles coefficients.

Au vu de ces résultats, les épisodes de dégradation de la qualité de l'eau de baignade de la plage de Men Er Beleg ne peuvent pas être reliés à des conditions de marée, pluviométrie ou aux horaires ou jours de prélèvement.

V. Audit Démarche Qualité Eaux de Baignades (DQEB)

L'audit de surveillance de la certification DQEB a eu lieu le 24 juillet 2020. Il permet de passer en revue les exigences du référentiel de certification et d'identifier les écarts et possibilités d'amélioration continue dans un objectif de préservation et d'amélioration de la qualité des eaux de baignades du territoire.

L'audit 2020 a permis de solder 2 observations de l'audit 2019. Il a mis en évidence une non-conformité mineure et 5 observations.

La non-conformité mineure traite de défaillances sur la mise en œuvre de la stratégie de surveillance :

- Absence de déclenchement de contre-analyse en cas de résultat moyen de l'ARS et de rédaction d'une fiche incident avec analyse des causes



- Planning d'autocontrôle centré sur juillet/août alors que le planning de surveillance officiel de l'ARS s'étend du 15 juin au 15 septembre
- Absence de précision dans la procédure de contamination des eaux de baignade sur la nécessité d'effectuer une contre-analyse en cas de résultat moyen de l'ARS
- Absence de flacons au poste de secours de Kernevest
- Pas de communication des fiches incidents à l'ARS

Les observations recensées concernent majoritairement l'amélioration continue :

- Mise à jour des profils d'eau de baignade au regard des zones conchylicoles et des communes voisines ainsi que de l'avancement des actions et du retour d'expérience des saisons précédentes
- Mise en place d'un protocole d'accord sur la communication des informations du nouveau poste de relevage de Men Er Beleg et prévision d'une réunion de partage entre les différents acteurs sur le cahier des charges
- Volonté de partage des résultats des contrôles ANC et AC à la commune pour pouvoir faire appliquer le pouvoir de police de l'eau du Maire
- Projet d'arrêté d'encadrement des locations de mouillages

Plusieurs points forts (10) ont également été mis en évidence lors de l'audit, qui permettent de conforter la collectivité dans les actions menées jusqu'à ce jour, comme par exemples :

- Intégration de l'ARS et du service AQTA dans les réunions de bilan de fin et de début de saison
- Etude diagnostic et réalisation des premiers travaux de renforcement du réseau de la résidence de Men Er Beleg
- Communication avec l'ARS soutenue
- Volonté de maintenir la connaissance de la démarche auprès des nouveaux élus et de la pérenniser
- La main courante et la traçabilité des événements par la rédaction de fiches incidents
- Le travail des équipes de la SNSM
- ...

Un plan d'actions a par ailleurs été établi afin de suivre chaque année les actions à finaliser ou à mettre en place et de valoriser les actions déjà effectuées par la commune de ST Philibert.

Le Tableau XII ci-dessous reprend les actions en cours ou à prévoir d'ici la prochaine saison :

Plage	Observations	Actions	Responsable
Les 2	Réalisation du profil de vulnérabilité des zones conchylicoles et des communes voisines et intégration dans le cadre de la démarche de gestion active	Mise à jour des profils d'eau de baignade	Saint Philibert + AQTA
Les 2	Synthèse des profils à revoir au niveau des risques de pollution, de l'avancement des actions et du retour d'expérience de la saison précédente	Mise à jour des profils d'eau de baignade	Saint Philibert



Men Er Beleg	Pas d'information sur le type d'équipement mis en place sur le futur poste des résidences de Men Er Beleg	Mise en place d'un protocole d'accord sur la communication des informations du poste	Saint Philibert + AQTA
Men Er Beleg	Partage des informations du cahier des charges du nouveau poste de relevage des eaux usées	Réunion de revue pour partager le cahier des charges	Saint Philibert + AQTA + SAUR
Les 2	Les résultats de contrôle sur l'ANC et l'AC sont à rapprocher des bassins versants des zones de baignade et à partager en termes de suivi et d'application du pouvoir de police de l'eau du Maire sur les écarts non pris en compte malgré les pénalités.	Partage des résultats des contrôles à la commune pour faire appliquer le pouvoir de police de l'eau du Maire	Saint Philibert + AQTA
Les 2	Actions d'encadrement des locations aux mouillages à proximité des zones de baignade	Projet d'arrêté d'encadrement des locations de mouillages	Saint Philibert
Plage	Non-conformité mineure	Actions	Responsable
Les 2	Pas de contre-analyse ni de rédaction de fiche incident avec analyse des causes en cas de résultat moyen de l'ARS	Mise en place de contre-analyses et de création de fiches incidents en cas de résultat moyen de l'ARS	Saint Philibert + SAUR
Les 2	Planning d'autocontrôle centré sur la période du 1 ^{er} juillet au 1 ^{er} septembre alors que le planning de surveillance officiel s'étend du 15 juin au 15 septembre	Augmentation de la période d'autocontrôle	Saint Philibert + SAUR
Les 2	Gestion des documents ne précisant pas au niveau de l'alerte 1 la nécessité de réaliser une contre analyse en cas de résultat moyen de l'ARS	Mise à jour de la documentation sur la procédure de contamination des eaux de baignade	SAUR
Kernevest	Absence de flacons de prélèvement au niveau du poste de secours	Distribution et gestion du stock de flacons	Saint Philibert
Les 2	Pas de communication des fiches incidents auprès de l'ARS en cas de dégradation ou de pollution de l'eau de baignade	Communication des fiches incidents à l'ARS	Saint Philibert + SAUR

Tableau XII : Plan d'action de la commune de Saint-Philibert à la suite de l'audit 2020

VI. Conclusion

Rappel : Le suivi régulier et programmé de la qualité des eaux de baignade des plages de Saint-Philibert est complété par un système de surveillance instrumentalisée, lors des épisodes pluvieux supérieurs à 8 mm/24h.



La saison 2020 de surveillance des eaux de baignade a principalement consisté en une autosurveillance des plages. Cependant, quelques gestions de crise ont survécu. Un prélèvement d'autosurveillance datant du 20 juillet a présenté un risque de pollution sur la plage de Men Er Beleg. Des prélèvements de recontrôle ont indiqué un retour à la normale.

Un second épisode sur la plage de Men Er Beleg le 19 août a présenté un risque de pollution identifié par méthode XPLOER le 20/08 au matin à la suite d'une alerte pluviométrique.

Une fermeture de plage a été réalisée du 20/08 au matin jusqu'au 21/08 au matin. En effet le prélèvement de contre-analyse du 20/08 au matin a montré un retour à la normale.

Enfin, une eau de mauvaise qualité a été détectée par l'ARS sur la plage de Kernevest le 19 août. Les prélèvements de recontrôle ont permis de retrouver une eau de bonne qualité.

Ainsi, la saison a été plutôt calme, avec quelques épisodes de contamination qui ont été rapidement clos. De nouveaux risques sont apparus comme les locations de bateaux en Air BnB sur la plage de Men Er Beleg. Par ailleurs, la présence quasi quotidienne de chiens et d'un nombre important mégots sur la plage ont été recensés, notamment au mois de juillet.

Les eaux de baignade de Saint Philibert restent de qualité excellente.

Perspectives et améliorations envisageables :

Contrôle de l'assainissement collectif et non-collectif :

- Afin d'anticiper la révision des profils de baignades, il sera nécessaire de mettre à jour la cartographie de conformité des branchements à l'assainissement collectif ainsi que la conformité des installations d'assainissement non collectif se trouvant sur le bassin versant de chacune des 2 plages.

Identification des risques de pollution :

- Le syndic gestionnaire de la résidence de Men Er Bellec II a transmis les informations relatives à la surveillance et à l'entretien de leur poste de relevage. Il pourra être envisagé d'exiger la présentation annuelle du rapport d'entretien des installations.
- À la suite des dysfonctionnements de l'été dernier, le fonctionnement du réseau de cette résidence a été identifié en collaboration avec AQTA afin de réduire le risque de dysfonctionnement et de déversement accidentel d'eaux usées.

Recherche des origines des pollutions :

- Une étude plus approfondie en fonction des différents critères (période, horaire de prélèvement, coefficients de marée...) est difficile à mettre en œuvre à ce jour, le peu d'épisodes de contamination et la disparité des conditions dans lesquels ils apparaissent ne permet pas de mettre en place un protocole de suivi pertinent et ciblé. La recherche des sources de pollution lors de chaque incident devra être maintenue.

Le plan d'actions de la commune devra être mis à jour chaque année et les nouvelles actions mises en place ou à mettre en place devront y être reportées, de même que l'avancée des actions déjà identifiées.



Le programme de gestion active de la commune de St Philibert permet aujourd'hui de bien gérer les risques de pollution des zones de baignades et les différents incidents de la saison 2020 ont permis de vérifier la bonne application des procédures de communication et de préservation de la santé des baigneurs par les différents acteurs.



Table des annexes

Annexe 1 : Fiches incidents de la plage de Men Er Beleg du 20/07/2020 et du 19/08/2020

Annexe 2 : Sondage sur les eaux de baignade

Annexe 3 : Bilan ARS par plage

Annexe 4 : Rapport d'audit de certification 2020

Annexe 5 : Plan d'actions



Annexe 1 : Fiches incidents de la plage de Men Er Beleg

FICHE TRAITEMENT DE L'INCIDENT

PLAGE DE MEN ER BELEG – 20/07/2020

Un prélèvement programmé d'autocontrôle réalisé par l'agent préleveur de Saur Lola VILLAIN a révélé un risque de pollution sur la plage de Men Er Beleg le 20 juillet 2020.

⇒ Passage en alerte de niveau 2

Une fiche de traitement de l'incident est élaborée afin de venir alimenter le système de gestion active. Cette fiche permet de retracer dans le temps les différentes actions menées pour gérer et solutionner une pollution sur la zone de baignade incriminée.

Cette fiche de traitement de l'incident comporte différentes rubriques permettant de caractériser la crise et en analyser sa résolution. Ces rubriques sont exposées dans la suite de ce document.

1. Caractérisation des zones de baignade

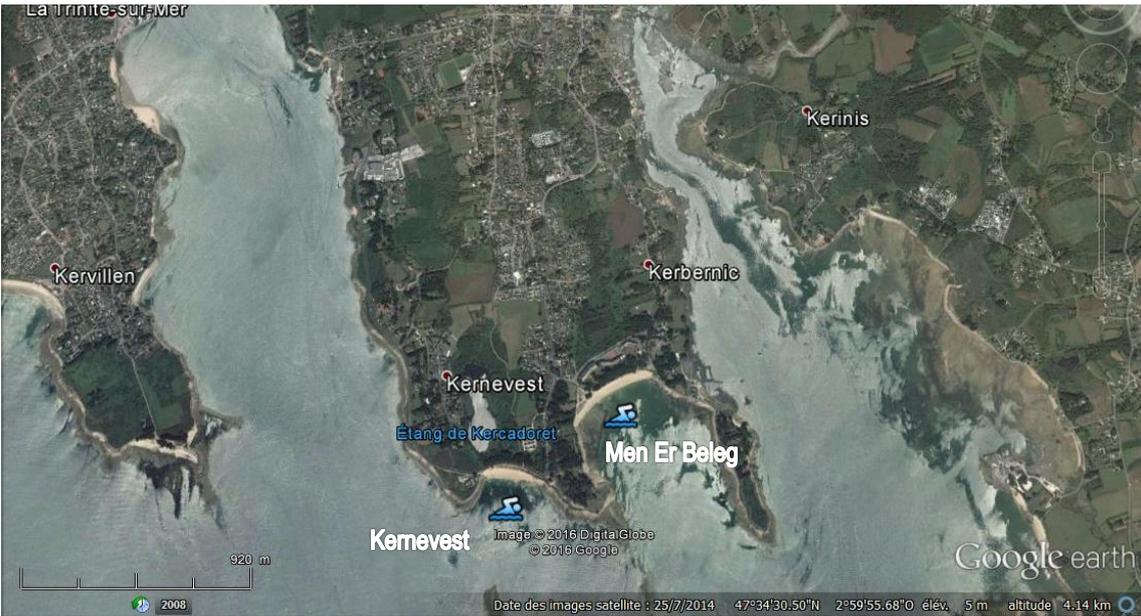


Figure 1 : Prise de vue satellite des plages de Saint Philibert (56470)

Plage : Men Er Beleg

Ville : SAINT PHILIBERT

Département : 56

Date d'ouverture de l'incident : 20/07/2019

Date de fermeture de l'incident : 22/07/2019



2. Conditions météorologiques et océaniques

Tableau 1 : Conditions météorologiques au moment des prélèvements

Date	Temps	Pluviométrie 24H	Coefficient marée	État de la marée
20/07/2020	Soleil	0,00 mm	78	Marée haute ascendante
21/07/2020	Soleil	0,00 mm	82	Marée haute descendante

Plage	Date prélèvement	Motif	Etat de la marée	Acteurs	Méthodes	<i>E. coli</i>	<i>Enterococcus spp</i>	Date de transmission	Commentaires
Men Er Beleg	20/07/2020 15h50	Autocontrôle	Marée haute ascendante	SAUR	Xplorer	41 U/100mL	380 U/100mL	21/07/2020 08h36	Risque de pollution
Men Er Beleg	21/07/2020 09h20	Gestion de crise	Marée haute descendante	SAUR	PCR	60 ug/100mL	890 ug/100mL	21/07/2020 14h22	Inférieur au seuil de détection
Men Er Beleg	21/07/2020 09h20	Gestion de crise	Marée haute descendante	SAUR	Xplorer	41 U/100mL	22 U/100mL	22/07/2020 08h49	Inférieur au seuil de détection

3. Historique des prélèvements

Tableau 2 : Récapitulatif des analyses et résultats obtenus

Tableau 3 et 4 : Rappels des valeurs seuils des analyses PCR et Xplorer

Résultats d'analyses PCR	<i>E.coli</i> en UG/100mL	Entérocoques en UG/100mL
Inférieur à la limite de détection (SAUR)	0 - 239	0 - 239
Pas de détection de pollution	240 - 999	240 - 2 999
Dégradation de la qualité	1 000 - 9 999	3 000 - 29 999
Risque de pollution	> 10 000	> 30 000

Résultats d'analyses Xplorer	<i>E.coli</i> en U/100mL	Entérocoques en U/100mL
Inférieur à la limite de détection (ARS)	0 - 41	0 - 22
Inférieur à la limite de détection (SAUR)	0 - 41	0 - 22
Pas de détection de pollution	42 - 499	23 - 184
Dégradation de la qualité	500 - 999	185 - 369
Risque de pollution	> 1 000	> 370

4. Chronologie

Lundi 20 Juillet 2020 :

- **15h50** : Lola VILLAIN, en charge de la mission eau de baignade à la Saur, réalise le prélèvement d'autocontrôle programmé en avant saison par la mairie de Saint Philibert.
- **16h15** : L'échantillon arrive au laboratoire pour être analysé selon la méthode Xplorer.

Mardi 21 Juillet 2020 :

- **08h36** : Réception des résultats du laboratoire indiquant un **risque de pollution** (résultat rouge) en *Enterococcus spp (380 U/100mL)* sur la plage de Men Er Beleg. Lancement de la procédure de gestion de crise de niveau 2.
- **08h39** : Lola VILLAIN contacte Jérôme GIRARD, directeur des services techniques de la mairie de Saint Philibert, et lui laisse un message vocal lui faisant part de la situation.
- **08h41** : Lola VILLAIN entre en contact avec Alain LAVACHERIE, conseiller référent eau de la mairie de Saint Philibert. Mr LAVACHERIE est favorable pour une contre-analyse dès le matin pour avoir un résultat dans la journée. Il demande à Lola de contacter Marine BARDOU afin de confirmer la contre-analyse.
- **08h47** : Lola VILLAIN contacte Marine BARDOU, adjointe à l'environnement de la mairie de Saint Philibert, et lui laisse un message vocal lui faisant part de la situation.
- **08h51** : Marine BARDOU entre en contact avec Lola VILLAIN et un prélèvement de contre-analyse est déclenché. Ce prélèvement sera analysé à la fois en PCR pour avoir un résultat dans la journée, mais également en Xplorer64 pour avoir un résultat comparable à la méthode prescrite par l'ARS.
- **09h20** : Le prélèvement de contre-analyse est effectué.
- **09h50** : Le prélèvement arrive au laboratoire pour analyses PCR et Xplorer64.
- **10h12** : Murielle THÉZÉ, de l'agence régionale de santé Bretagne, contacte la mairie de Saint Philibert et les agents de Saur pour avoir un retour sur les investigations menées sur cette pollution.
- **14h22** : Réception des résultats de l'analyse PCR indiquant une **infériorité au seuil de détection** (résultat bleu) sur la plage de Men Er Beleg.
- **14h28** : Lola VILLAIN contacte par mail Marine BARDOU, Alain LAVACHERIE ainsi que les services d'urbanisme et techniques pour les informer de la situation. Marine BARDOU contacte Murielle THÉZÉ pour l'informer.

Mercredi 22 juillet 2020 :

- **08h49** : Réception des résultats de l'analyse Xplorer indiquant une **infériorité au seuil de détection** (résultat bleu) sur la plage de Men Er Beleg.
- **08h58** : Lola VILLAIN contacte par mail Marine BARDOU, Alain LAVACHERIE ainsi que les services d'urbanisme et techniques pour les informer de la situation.

5. Conclusion

La situation de crise est terminée.

6. Hypothèses

- Pluviométrie : le pluviomètre installé Rue des Presses indique 0mm depuis le 29 juin 2020 → NON
- Réseau d'assainissement : pas d'événement connu sur le réseau du secteur concerné → NON
- Exutoires pluviaux : demande d'une enquête sur les exutoires pluviaux par la mairie aux services d'AQTA
- Comportement humain : → POSSIBLE
 - nombre important de personnes sur la plage et dans l'eau, possibilité de remise en suspension de bactéries benthiques ; les entérocoques sont des bactéries traduisant une pollution ancienne
 - présence d'un nombre croissant de chiens sur la plage le matin ; leurs déjections peuvent être une source de pollution de l'eau de baignade
 - présence de camping-cars et de bateaux en location (Air BnB) pouvant rejeter des eaux noires directement dans le milieu

FICHE TRAITEMENT DE L'INCIDENT PLAGE DE MEN ER BELEG– 19/08/2020

Une alerte pluviométrique calibrée à 8mm/24h a été déclenchée le mercredi 19/08/2020 à 07h15. Le prélèvement des eaux de baignade de Kernevest et Men Er Beleg a été réalisé par l'agent Saur responsable des eaux de baignade.

⇒ Passage en alerte de niveau 0

Les résultats d'analyse de la plage de Men Er Beleg présentait un risque de pollution aux entérocoques.

⇒ Passage en alerte de niveau 2

Une fiche de traitement de l'incident est élaborée afin de venir alimenter le système de gestion active. Cette fiche permet de retracer dans le temps les différentes actions menées pour gérer et solutionner une pollution sur la zone de baignade incriminée.

7. Caractérisation des zones de baignade

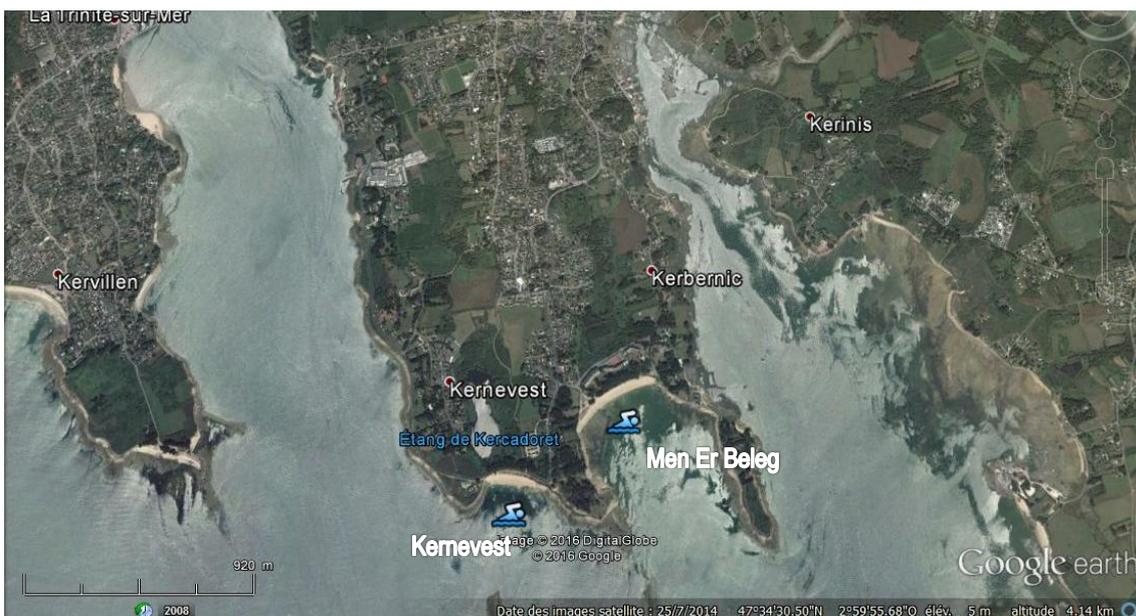


Figure 1 : Prise de vue satellite des plages de Saint Philibert (56470)

Plage : Men Er Beleg

Ville : SAINT PHILIBERT

Département : 56

Date d'ouverture de l'incident : 19/08/2020

Date de fermeture de l'incident : 20/08/2020

8. Conditions météorologiques et océaniques

Tableau 1 : Conditions météorologiques au moment des prélèvements

Date	Temps	Pluviométrie 24H	Coefficient marée	État de la marée
19/08/2020	Pluie	15.20 mm	90	Marée haute descendante
20/08/2020	Soleil	0.60 mm	101	Marée haute ascendante

9. Historique des prélèvements

Tableau 2 : Récapitulatif des analyses et résultats obtenus

Plage	Date prélèvement	Motif	Etat de la marée	Acteurs	Méthodes	<i>E. coli</i>	<i>Enterococcus spp</i>	Date de transmission	Commentaires
Men Er Beleg	19/08/2020 09h30	Alerte pluviométrique	Marée haute descendante	SAUR	PCR	910 ug/100mL	1 600 ug/100mL	19/08/2020 16h00	Inférieur au seuil de détection
Men Er Beleg	19/08/2020 09h30	Alerte pluviométrique	Marée haute ascendante	SAUR	Xplorer	450 U/100mL	13 000 U/100mL	20/08/2020 09h40	Risque de pollution
Men Er Beleg	20/08/2020 17h10	Gestion de crise	Marée haute descendante	SAUR	Xplorer	41 U/100mL	62 U/100mL	21/08/2020 09h20	Inférieur au seuil de détection
Exutoire	21/08/2020 11h11	A la demande	Marée haute descendante	SAUR	Xplorer	59 U/100mL	29 U/100mL	22/08/2020 08h00	Pas de détection de pollution

Tableau 3 et 4 : Rappels des valeurs seuils des analyses PCR et Xplorer

Résultats d'analyses PCR	<i>E.coli</i> en UG/100mL	<i>Enterococcus spp</i> en UG/100mL
Inférieur à la limite de détection (SAUR)	0 - 239	0 - 239
Pas de détection de pollution	240 - 999	240 - 2 999
Dégradation de la qualité	1 000 - 9 999	3 000 - 29 999
Risque de pollution	> 10 000	> 30 000
Résultats d'analyses Xplorer	<i>E.coli</i> en U/100mL	<i>Enterococcus spp</i> en U/100mL
Inférieur à la limite de détection (ARS)	0 - 41	0 - 22
Inférieur à la limite de détection (SAUR)	0 - 41	0 - 22
Pas de détection de pollution	42 - 499	23 - 184
Dégradation de la qualité	500 - 999	185 - 369
Risque de pollution	> 1 000	> 370



10. Chronologie

Mercredi 19 août 2020 :

- **07h15** : Réception de l'alarme alertant du dépassement du seuil 8mm/24h. Passage en alerte de niveau 0.
- Déclenchement du protocole de prélèvement sur les plages de Saint Philibert et des analyses PCR et Xplorer.
- **16h00** : Réception des résultats PCR n'indiquant pas de pollution sur la plage de Men Er Beleg : résultat bleu (**inférieur au seuil de détection**). Cependant, le taux d'entérocoques semble élevé.

Jeudi 20 août 2020 :

- **09h40** : Réception des résultats Xplorer indiquant un **risque de pollution** (résultat rouge) en *Enterococcus spp (13 000 U/100mL)* sur la plage de Men Er Beleg. Lancement de la procédure de gestion de crise de niveau 2 et fermeture de la plage à la baignade et à la pêche à pied.
- Demande des personnes responsables de l'eau de baignade à la mairie de Saint Philibert d'un prélèvement au niveau de l'exutoire.
- **17h10** : Prélèvement de recontrôle de l'eau de baignade de Men Er Beleg à marée haute et lancement de l'analyse Xplorer.

Vendredi 21 août 2020 :

- **09h20** : Réception des résultats de l'analyse Xplorer indiquant une **infériorité au seuil de détection** (résultat bleu) sur la plage de Men Er Beleg : retour à la normale. Réouverture de la plage à la baignade. La pêche à pied reste cependant interdite durant quelques jours.
- **11h11** : Prélèvement au niveau de l'exutoire et analyse Xplorer.

Samedi 22 août 2020 :

- **08h** : Réception des résultats de l'analyse Xplorer effectuée sur le prélèvement de l'exutoire ne détectant pas de pollution : résultat **vert**.

11. Conclusion

La situation de crise est terminée. La plage de Men Er Beleg a été fermée une journée à la baignade du fait de cette pollution.

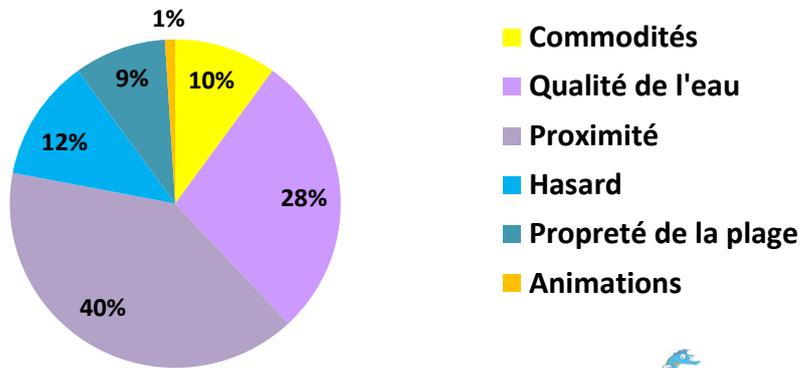
12. Hypothèses

- Pluviométrie : le pluviomètre installé Rue des Presses indique 3.80mm le 18/08/2020 et 15.20 mm le 19/08/2020 → POSSIBLE
- Réseau d'assainissement : pas d'événement connu sur le réseau du secteur concerné → NON
- Exutoires pluviaux : le prélèvement du 21/08/2020 ne détecte pas de pollution → NON
- Comportement humain : → POSSIBLE
 - o présence de bateaux en location (Air BnB) pouvant rejeter des eaux noires directement dans le milieu

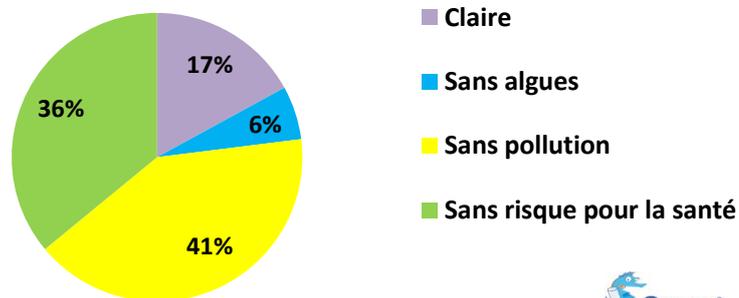


Annexe 3 : Sondage sur les eaux de baignade

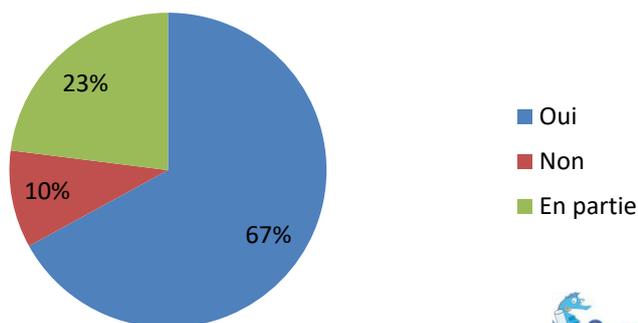
Pourquoi êtes-vous venus sur cette plage ?



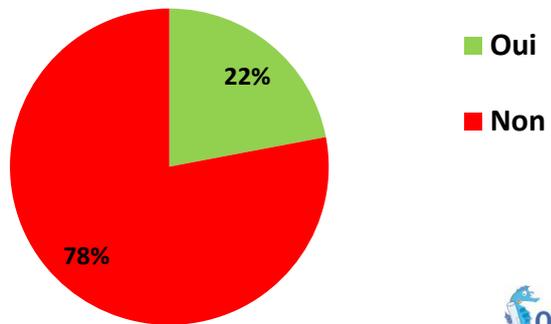
Qu'est-ce qu'une eau de bonne qualité pour vous ?



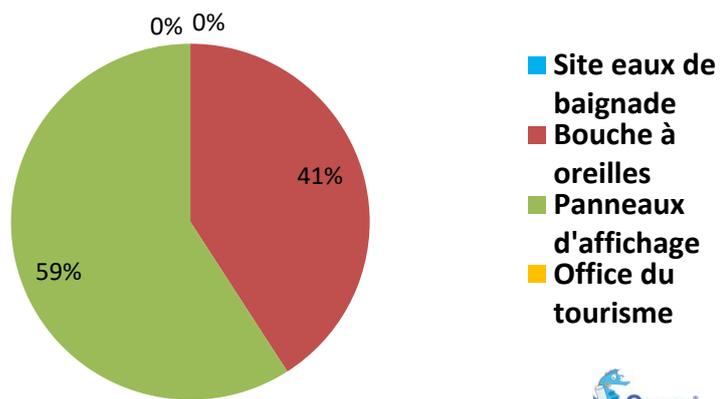
La qualité de l'eau fait-elle partie de vos critères de sélection d'une plage ?



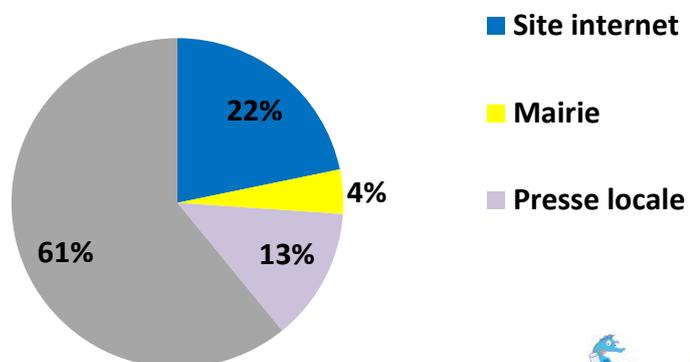
Avant de vous baigner, vous êtes-vous informés sur la qualité de l'eau ?



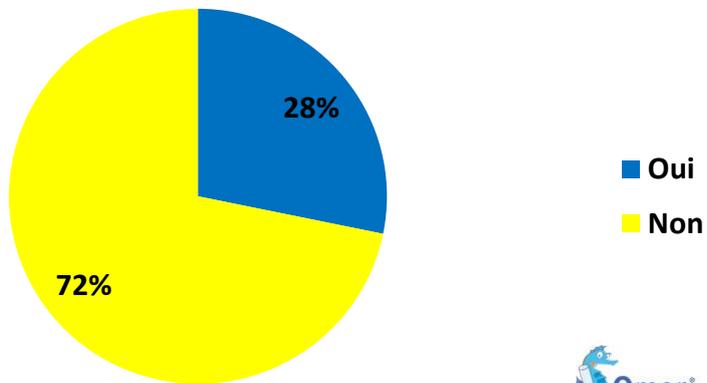
Si oui, de quelle façon ?



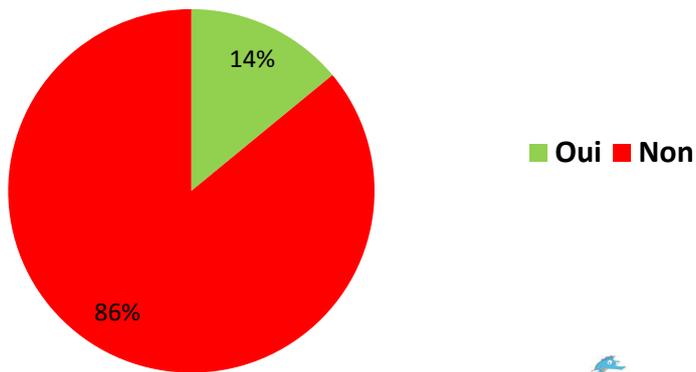
Si non, de quelle façon souhaiteriez vous trouver une information précise ?



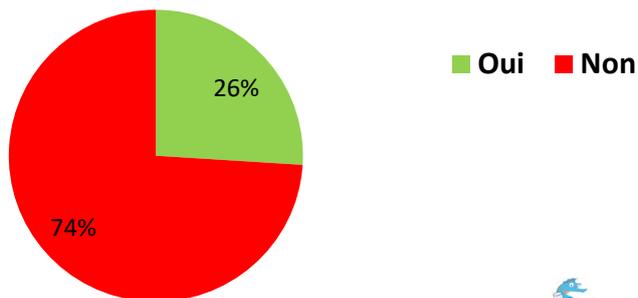
Si non, avez-vous remarqué les panneaux d'affichage à l'entrée de la plage ?



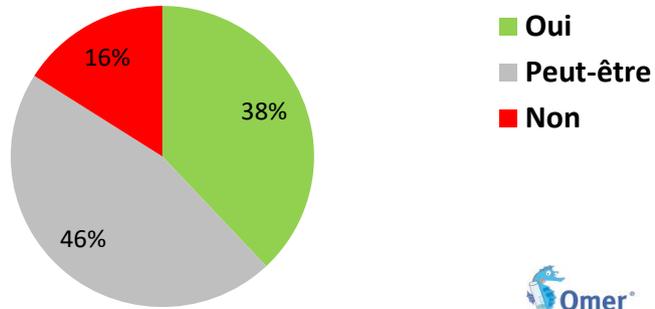
Savez-vous si St Philibert est certifiée ?



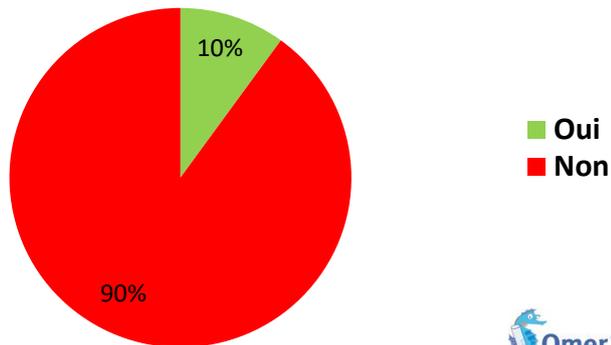
Savez vous que la mairie tient à jour un registre concernant les plages et la qualité des eaux?



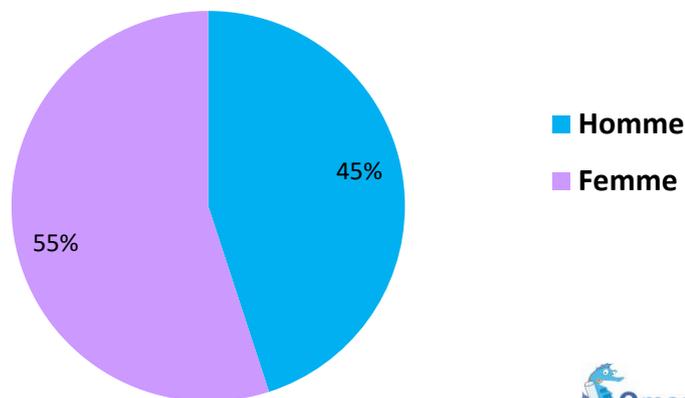
Ayant plus de détails sur la surveillance de vos eaux de baignade, pensez-vous que cela pourrait devenir un critère de sélection ?



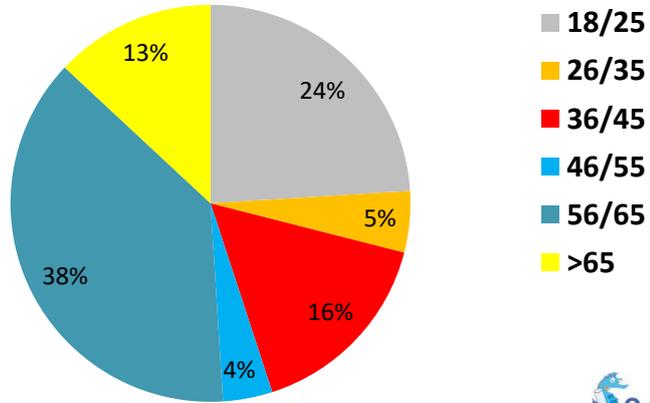
Savez vous que des cendriers de plage sont disponibles au poste de secours ?



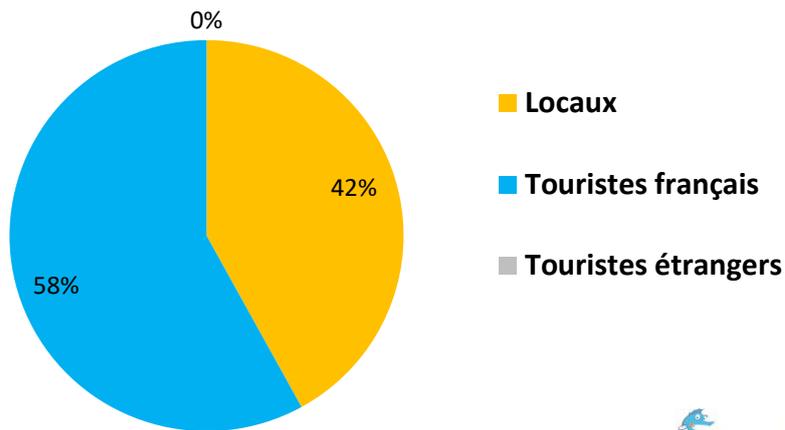
Sexe



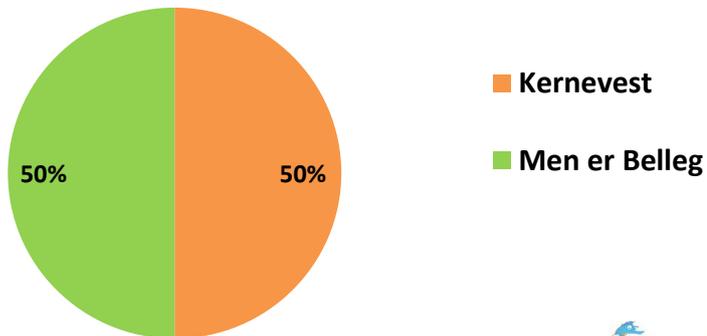
Tranches d'âge



Provenance des personnes interviewées



Lieu du sondage





Annexe 4 : Bilan ARS par plage



ARS
Agence Régionale de Santé
Bretagne

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAINNADE

KERNEVEST
SAINTE-PHILIBERT

Classement sanitaire européen 2019



European bathing water quality in 2019

Eau d'excellente qualité

Excellent bathing water quality

Résultats 2020

	12 juin 18-17	19 juin 19-17	24 juin 19-20	01 juil. 19-21	07 juil. 17-21	16 juil. 17-21	23 juil. 19-20	27 juil. 11-21	02 août 17-21	13 août 14-21	19 août 18-21	21 août 18-21	26 août 12-21	01 sept. 17-21	10 sept. 17-21
<i>ENTROCOCCUS COLI / 100ML</i>	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	833	15	<15	<15	<15
<i>ESCHERICHIA COLI / 100ML</i>	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	61	15	<15	<15	<15
<i>Interdiction sanitaire</i>															

■ eau de bonne qualité / high-quality water
■ eau de qualité moyenne / average-quality water
■ eau de mauvaise qualité / low-quality water

La qualité de l'eau de baignade peut varier en fonction de la pluviométrie, de la courantométrie et des pollutions accidentelles.

The quality of bathing water may vary according to rainfall, sea currents and accidental pollution.

Si l'eau est de mauvaise qualité, la baignade peut être limitée ou momentanément interdite.

When water quality is poor, bathing may be limited or momentarily prohibited.

Informez-vous !

Évitez de vous baigner et pêcher après un orage.

Appropriez le soleil.



Get informed !

Avoid bathing and picking shellfish after a storm.

Protect yourself from the sun.

baignades.sante.gouv.fr

Pour la Directrice de la délégation départementale du Morbihan

L'ingénieur d'études sanitaires

Signé
Benjamin RICHARD



ars Agence Régionale de Santé Bretagne

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAINNADE

MEN ER BELEG
SAINT-PHILIBERT

Classement sanitaire européen 2019
Eau d'excellente qualité



European bathing water quality in 2019
Excellent bathing water quality

Résultats 2020

	12 juin 18-17	19 juin 19-18	21 juil. 18-4)	16 juil. 17-4)	27 juil. 11-4)	13 août 14-10	26 août 12-18	10 sept. 10-25
<i>ENTRÉE EN MER / OUVL</i>	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15
<i>ENTRÉE EN MER / OUVL</i>	<15	<15	<15	<15	15	<15	<15	<15
<i>Interdiction sanitaire</i>								

eau de bonne qualité  high-quality water
 eau de qualité moyenne  average-quality water
 eau de mauvaise qualité  low-quality water

La qualité de l'eau de baignade peut varier en fonction de la pluviométrie, de la courantologie et des pollutions accidentelles.

Si l'eau est de mauvaise qualité, la baignade peut être limitée ou momentanément interdite.

The quality of bathing water may vary according to rainfall, sea currents and accidental pollution.

When water quality is poor, bathing may be limited or momentarily prohibited.

Informez-vous !
Évitez de vous baigner et pêcher après un orage.
Apprivoisez le soleil.



Get informed !
Avoid bathing and picking shellfish after a storm.
Protect yourself from the sun.

baignades.sante.breizh.fr

Pour la Directrice de la délégation départementale du Morbihan
L'ingénieur d'études sanitaires
Signé
Benjamin RICHARD



Annexe 5 : Rapport d'audit de certification 2020



Certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade Rapport d'audit

Collectivité :	SAINT PHILIBERT		
Adresse:	Place des Trois Otages - 56470 SAINT-PHILIBERT		
N° Dossier	FR/PAR-232664	Type d'audit :	Suivi 12 mois
Référentiel :	SGQEB V1 6 juin 2009	Accréditation :	E
Plage(s) auditée(s) :	Kernevest / Men Er Beleg		
Représentant de la collectivité :	Mme BARDOU Marine m.bardou@stphilibert.fr urbanisme@stphilibert.fr 07 81 90 20 09 Mme Isabelle LAVIGNE (DGS) : dgs@stphilibert.fr / 02.97.30.07.00 Mr Jérôme GIRARD (DST) : 06.60.91.11.62 service techniques@stphilibert.fr lava5658@gmail.com	Date(s) de l'audit :	24/07/20
Responsable d'audit :	Vianney BOCK	Autres membres de l'équipe d'audit	NA

Ce rapport est confidentiel et sa diffusion est limitée à l'équipe d'audit, le représentant de la collectivité et les services administratifs de SGS ICS.

1) Objectifs de l'audit

Les objectifs de l'audit sont de :

- Confirmer que le système de gestion de la qualité des eaux de baignade est conforme aux exigences de la norme auditée,
- Confirmer que la collectivité et ses partenaires mettent en œuvre le système de gestion,
- Confirmer que le système permet de maîtriser les sources de pollution et les risques sanitaires.

2) Domaine d'application et périmètre

a) Domaine d'application des activités et périmètre proposés ou actuels

Kernevest / Men Er Beleg

b) Domaine d'application et périmètre confirmés ou modifiés par l'auditeur (compte tenu des résultats de l'audit)

MAIRIE DE SAINT PHILIBERT

Zones de baignade :

- Kernevest
- Men Er Beleg

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 12 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	1 de 9



Existe-t-il plusieurs sites de baignade ? Oui Non

Si oui, la liste des sites devant figurer sur le certificat est mise en annexe du rapport ou jointe à celui-ci en audit initial, en audit de renouvellement ou, en cas de changement de périmètre, en audit de surveillance.

c) Principales évolutions de la collectivité depuis le dernier audit (structure, changement d'interlocuteur, effectif, parties intéressées, classement...)

- **Classements ARS (selon Directive 2006 CE) – (4 dernières années) – Kernevest**

2015	2016	2017	2018	2019
Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

- **Classements ARS (selon Directive 2006 CE) – (4 dernières années) – Men Er Beleg**

2015	2016	2017	2018	2019
Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

3) Conclusions et recommandations de l'équipe d'audit

L'équipe d'audit a conduit un audit basé sur une approche des risques et objectifs les plus significatifs requis par le référentiel faisant l'objet de l'audit.
 La réalisation de l'audit se base sur la réalisation d'entretiens, d'observations de l'activité et de revues de documentation et des enregistrements.
 Le déroulement de l'audit se fait selon le plan d'audit envoyé préalablement à l'audit.

L'équipe d'audit conclut que la collectivité **A** **N'A PAS**

- Établi et entretenu son système de gestion en conformité avec les exigences du référentiel audité,
- Démontré un niveau satisfaisant de mise en œuvre de son système,
- Démontré un niveau satisfaisant et respecte son engagement d'amélioration continue.

Nombre de NON-CONFORMITÉ(S) 0 Majeure(s) 1 Mineure(s)
Nombre d'observations 5

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 12 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	2 de 9



A partir des résultats de l'audit et de l'état de développement et de maturité du système de gestion, l'équipe d'audit recommande que la certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade soit :

- ACCORDEE/ MAINTENUE/ RENOUVELEE
- ACCORDEE / MAINTENUE/ RENOUVELEE AVEC AUDIT SUPPLEMENTAIRE
- MAINTENUE SOUS RESERVE DES RESULTATS DE L'AUDIT COMPLEMENTAIRE
- SUSPENDUE EN ATTENTE DES RESULTATS DE L'AUDIT COMPLEMENTAIRE
- REFUSEE EN ATTENTE DES RESULTATS DE L'AUDIT COMPLEMENTAIRE

4) Suivi des audits précédents

Les données issues des audits précédents ont été revues pour assurer que les actions correctives relatives aux Non-conformités ont bien été menées.
 Le suivi des audits précédents inclut les observations.
 L'évaluation a permis de conclure que :

- Toutes les opportunités identifiées lors des audits précédents ont été corrigées et l'efficacité des actions décidées est toujours prouvée.
- La collectivité n'a pas engagé toutes les actions correctives suite à l'audit précédent et une ou plusieurs non-conformités ou observations ont été reportées dans la section "Non-conformités" ou Observations du présent rapport.

Noter ici le détail du suivi des non-conformités et des observations précédentes.

OBS n°01 : (2. Elaboration du profil d'eau de baignade)

Les synthèses de profil d'eau de baignade tout particulièrement de Men Er Beleg devront être revus et les risques actualisés au regard des risques identifiés sur les zones d'assainissement privées à proximité des zones de baignade.

Une mise à jour a été réalisée suite également à la demande de l'ARS de bilan de fin de saison. La mise à jour des niveaux de risques au regard du plan d'action et des modifications **Observation maintenue dans l'attente de la finalisation des actions**

OBS n°02 : (7. Amélioration continue) Le réseau d'assainissement privé de Men Er Beleg à l'arrière de la dune à proximité de la zone de baignade devra être suivi à plusieurs niveaux :

- Maintien de la surveillance du niveau du débordement (constaté lors de l'audit et survenu 3 fois depuis le mois de juillet avec intervention de camion d'hydrocurage
- Suivi du courrier de mise en demeure des propriétaires par le service Assainissement d'AQTA
- Investigations télévisuelles pour connaître le fonctionnement de ce réseau privé et son potentiel de surverse vers les lagunes et/ou le réseau d'eau pluvial donnant sur la zone de baignade
- Etudes pour apprécier la possibilité de raccordement directe des eaux usées de la résidence vers le réseau d'assainissement collectif

AQTA et son service assainissement a été réalisé de manière réactive des travaux de renforcement d'une partie du réseau. Une phase 2 est prévu pour la mise en place d'un nouveau PR. **Observation soldée**

OBS n°03 : (7. Amélioration continue) (2018) La géolocalisation des non conformités d'assainissement (collectif et non collectif) pourrait être partagée avec les équipes d'AQTA et un indicateur mis en place pour le suivi de la mise en conformité des installations du bassin versant.

(2019) Le suivi des contrôles d'assainissement (collectif et non collectif) est réalisé à partir d'un tableau excel communiqué par le service Assainissement d'AQTA. Les non-conformités détectées ne sont pas rapprochées des bassins versants des zones de baignade pour pouvoir identifier les actions prioritaires et les relancer les

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 12 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	3 de 9



propriétaires en cas de non-respect des délais de mise en conformité en faisant un rappel à l'arrêté municipal définissant la zone à enjeu sanitaire liée à l'ANC et enfin les priorités des travaux prioritaires avec AQTA. Enfin, un échange avec les services concernés d'AQTA devra être recherché lors du prochain audit de surveillance.

(2020) Les résultats des contrôles et le système de gestion mise en place a été clairement présenté par la représentante de l'AQTA. Les résultats des contrôles sur l'ANC et l'AC sont à rapprocher des bassins versants des zones de baignade et à partager en termes de suivi et d'application du pouvoir de police de l'eau du Maire sur les écarts non pris en compte malgré les pénalités. A suivre **Observation maintenue dans l'attente de la finalisation des actions**

OBS n°04 : (8. Gestion des documents et des enregistrements)

Le tableau de suivi de la documentation devra intégrer la date permettant de gérer la version des documents applicables et enfin la liste des destinataires pour s'assurer que les documents obsolètes sont retirés sur leurs points d'utilisation.

Les documents présentés ont été mis à jour et sont maîtrisés **Observation soldée**

5) Constats d'audit

- Les documents administratifs (déclaration en mairie des baignades aménagées, recensement des eaux de baignade, saison balnéaire transmise au préfet) Oui Non
- Le profil des eaux de baignade est élaboré (inventaires des sources de pollution « TERRE » et « EAU » et des facteurs d'influence) enregistré, mise à jour avec l'évaluation de la criticité Oui Non
- Les programmes de surveillance réglementaire et d'auto-surveillance sont définis, mis en œuvre, les résultats enregistrés, transmis et suivis Oui Non
- L'information du public sur la qualité des eaux de baignade est réalisée et un registre de recueil des observations et remarques est disponible et suivi Oui Non
- Une procédure et des moyens associés à la gestion et communication de crise sont définis et mis en œuvre avec l'enregistrement du traitement Oui Non
- La documentation et les enregistrements du système de gestion sont maîtrisés. Oui Non
- Les incidents et anomalies sont enregistrés, suivis et des actions mises en place Oui Non
- Les améliorations sont planifiées, suivies et un bilan de la saison balnéaire réalisé Oui Non
- Le système de gestion de la qualité des eaux de baignade est mis en œuvre et entretenu Oui Non
- La collectivité utilise la marque de certification conformément aux règles d'utilisation de la marque. N/A Oui Non

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 12 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	4 de 9



6) Non-conformités

Les non-conformités détaillées ci-dessous doivent être traitées comme prévu dans la ou les procédure(s) sur les actions correctives de la collectivité. Les enregistrements correspondants doivent être établis et tenus à jour par la collectivité

NON-CONFORMITÉ	N° 1 de 1	<input type="checkbox"/> Majeure	<input checked="" type="checkbox"/> Mineure
Processus/ service :	Environnement – Elus Littoral SAUR	Référence de la norme :	SGQEB V1 6 juin 2009
Référence du document :	Programma autosurveillance 2020	Chapitre de la norme :	3.2 Programme d'auto-surveillance
Détails de la non-conforté :	<p><u>Exigences</u> : En outre, lorsqu'une valeur pour un paramètre microbiologique anormalement élevée (supérieure . l'un des seuils proposés par l'Afsset IE > 370 et EC > 1000) est mesurée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, sans que les indicateurs de l'auto-surveillance ne le prévoient, la personne responsable des eaux de baignade devra :- d'une part, en identifier la cause et, le cas échéant, réviser le profil et le choix des indicateurs retenus, - et d'autre part, s'assurer que la qualité de l'eau au moment de l'obtention du résultat de l'analyse ne présente plus de risque pour la santé des baigneurs.</p> <p><u>Défaillance</u> : Plusieurs défaillances sur la mise en œuvre de la stratégie de surveillance ont été détectées :</p> <p><u>Preuves</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les résultats de Moyenne qualité de l'ARS de fin aout 2019 et septembre 2019 il n'a pas été déclenché de contre analyse ni formalisé de fiches incidents avec une analyse des causes • Le planning d'autocontrôle 2020 est uniquement centré sur la période de juillet aout alors que le suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade est cadré habituellement du 15 juin au 15 septembre : les résultats de l'ARS 2019 moyen sur Men Er Beleg montre l'importance de la période des quinze premiers jours de septembre qui sont susceptibles de déclasser la zone de baignade d'excellent à bon. • La procédure contamination des eaux de baignade du 22/06/20 ne précise pas au niveau de l'alerte 1 la nécessité de réaliser une contre analyse en cas de résultat moyen de l'ARS • Absence de flacon de prélèvement au niveau du poste de surveillance qui ne soit disponible le jour de l'audit • Les fiches incident ou anomalie ne sont pas systématiquement communiquées auprès de l'ARS pendant la saison (cas du 20/07/20 par exemple) en cas de détection d'une dégradation de la qualité des eaux de baignade 		

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit: Suivi 12 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°: 5 de 9



7) Observations

Les observations identifiées ci-dessous doivent être passées en revue par la collectivité. Si elle décide de mener une action, celle-ci doit être traitée comme prévu dans la procédure liée à l'amélioration continue du système. Si elle décide de ne pas mener d'action, elle doit le justifier. Les enregistrements à ce sujet doivent être établis et tenus à jour par la collectivité.

OBS n°01 : (2. Elaboration du profil d'eau de baignade) Deux points sont à suivre dans la démarche :

Saint Philibert / AQTA

- La réalisation du profil de vulnérabilité des zones de conchylicole et des communes voisines (La Trinité sur Mer/Crach notamment) devra être intégré dans le cadre de la démarche de gestion active de la commune de Saint Philibert pour apprécier les risques potentiels de pollution des communes voisines et des bassins versants des rivières

Saint Philibert

- La synthèse des profils avec les niveaux de risques de pollution associés ne sont pas revus et modifiés en fonction de l'avancement des actions et du retour d'expérience de la saison précédente

OBS n°02 : (3. Stratégie de surveillance) **Saint Philibert / AQTA**

Il n'a pu être apporté d'information sur le type d'équipement qui serait mis en place sur le futur poste des résidences de MEN ER BELLEC avec le report des alarmes et le système de surveillance associé pour l'intégrer dans la stratégie de surveillance 2020. Les modalités de gestion des alarmes des postes de relevages critiques pour la qualité des eaux de baignade devront faire l'objet d'un protocole d'accord sur la communication de ces informations entre la Mairie et les services d'AQTA pour que ces informations fassent partie intégrante de la gestion active du système de gestion de la qualité des eaux de baignade pour la saison 2021.

OBS n°03 : (7. Amélioration continue) **Saint Philibert / AQTA**

Il serait opportun des réaliser une réunion avec AQTA pour réaliser la revue avec les équipes de la Mairie et de l'exploitant SAUR pour partager le cahier des charges techniques du nouveau poste de relevage des eaux usées de Mer Er Beleg.

OBS n°04 : (7. Amélioration continue) **Saint Philibert / AQTA**

(2018) La géolocalisation des non-conformités d'assainissement (collectif et non collectif) pourrait être partagée avec les équipes d'AQTA et un indicateur mis en place pour le suivi de la mise en conformité des installations du bassin versant.

(2019) Le suivi des contrôles d'assainissement (collectif et non collectif) est réalisé à partir d'un tableau excel communiqué par le service Assainissement d'AQTA. Les non-conformités détectées ne sont pas rapprochées des bassins versants des zones de baignade pour pouvoir identifier les actions prioritaires et les relancer les propriétaires en cas de non-respect des délais de mise en conformité en faisant un rappel à l'arrêté municipal définissant la zone à enjeu sanitaire liée à l'ANC et enfin les priorités des travaux prioritaires avec AQTA.

Enfin, un échange avec les services concernés d'AQTA devra être recherché lors du prochain audit de surveillance.

(2020) Les résultats des contrôles et le système de gestion mise en place a été clairement présenté par la représentante de l'AQTA. Les résultats des contrôles sur l'ANC et l'AC sont à rapprocher des bassins versants des zones de baignade et à partager en terme de suivi et d'application du pouvoir de police de l'eau du Maire sur les écarts non pris en compte malgré les pénalités.

OBS n°05 : (7. Amélioration continue) **Saint Philibert**

Les actions d'encadrement des locations au mouillage à proximité des zones de baignade devront être poursuivies avec la DDTM, la commission mouillage et l'ARS. Un projet d'arrêté est en cours d'élaboration pour fin aout 2020. A suivre

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 12 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	6 de 9



8) Points Forts

PF1 : L'intégration du service assainissement d'AQTA dans les réunions de bilan de fin de et de démarrage de saison de baignade

PF2 : L'étude (IVT) diagnostic et la réalisation des premiers travaux de renforcement du réseau de la résidence de Men Er Belec dès la fin de saison 2019 et les travaux engagés de renforcement des canalisations dès février 2020 et le projet de mise en place d'un nouveau poste de relevage des eaux usées

PF3 : L'envoi en directe des résultats de l'autosurveillance auprès de l'ARS pour la saison 2020 et la participation de l'ARS représenté par Mme THEZE au bilan de fin d'année du 08/10/19

PF4 : La volonté de maintenir la connaissance de la démarche auprès des nouveaux élus et la volonté de rendre pérenne au sein des équipes de la Mairie

PF5 : Le suivi des aspects juridiques et les échanges avec AQTA par le service urbanisme et les actions réactives en lien avec les locations des bateaux sur la zone de mouillage à proximité de la zone de baignade

PF6 : Le bilan de fin de saison réalisé par la SAUR et les fiches incidents formalisées pendant la saison

PF7 : La main courante et la traçabilité des événements d'évolution de la qualité des eaux de baignade

PF8 : Le travail des équipes de surveillance de la baignade de la SNSM avec la connaissance et l'application des procédures et leur réactivité en cas de doute (prélèvement 2019) et la prise en compte de leur demande (agrandissement des moyens de stockage sur le poste)

PF9 : Le classement en excellent qualité obtenue pour la 6^{ème} année consécutive par la commune

PF10 : La transparence, la disponibilité et les échanges constructifs avec l'ensemble des acteurs ayant participé à cet audit de renouvellement

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 12 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	7 de 9



- Le suivi des non-conformités MAJEURES doit faire l'objet d'un audit complémentaire sur site.**
 Les actions correctives doivent être engagées immédiatement. Un plan d'action doit être communiqué à l'auditeur dans les **30 jours suivant la notification définitive envoyée par SGS ICS.**
 Un audit complémentaire devra être conduit par le responsable d'audit afin de confirmer l'efficacité des actions mises en oeuvre et statuer si la certification peut être accordée ou maintenue.
 La décision du Responsable d'audit (type d'audit et durée de l'audit est proposée ci-dessous et sera validée par le comité Qualité – Sécurité – Environnement de SGS ICS ou le Directeur Certification).
Cet audit devra survenir dans les 90 jours suivant la notification envoyée par SGS ICS.

Recommandation du responsable d'audit	Audit complémentaire sur site	NON
---------------------------------------	-------------------------------	------------

- Le suivi des non-conformités MAJEURES doit faire l'objet d'un audit complémentaire documentaire.**
 Les actions correctives doivent être engagées immédiatement. Les preuves des actions correctives engagées doivent être envoyées au Responsable d'audit afin qu'il valide l'efficacité des actions correctives **dans un délai de 90 jours.**
 (Durée additionnelle d'évaluation : 0.25 jour)

- Le nombre des non-conformités mineures constatées sans suspendre la certification nécessite un audit supplémentaire**
 La décision du responsable d'audit (type d'audit et durée de l'audit sont proposés ci-dessous) seront validés par le comité Qualité – Sécurité – Environnement de SGS ICS ou le Directeur Certification.
Cet audit devra survenir dans les 6 mois suivant la fin de l'audit.

Recommandation du responsable d'audit	Audit Supplémentaire	NON
---------------------------------------	----------------------	------------

Lors de la prochaine visite planifiée, l'équipe d'audit assurera un suivi de l'ensemble des non-conformités afin de confirmer l'efficacité des actions correctives engagées.

Date d'envoi du rapport	24/07/20
Visa (Initiales ou signature électronique acceptée)	VBO

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit:	Suivi 12 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°:	8 de 9



ANNEXE N°01 : FICHE OUVERTURE ET CLOTURE DE L'AUDIT



Fiche d'ouverture et de clôture d'audit

Organisme :	SAINT PHILIBERT		
N° Dossier :	FR/PAR-232664	Type audit :	Suivi 24 mois
Norme(s) :	SGQEB V1 6 juin 2009		
Site(s) audité(s) :	Kernevest / Men Er Beleg		
Responsable d'audit :	Vianney BOCK	Autre(s) membre(s) de l'équipe d'audit :	NA

Nom/ Prénom	Date(s) :	Réunion d'ouverture	Réunion de clôture
		24/07/20	24/07/20
		Visa :	Visa :
DEBEC Xavier	Agent environnement	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
BARDON Marine	Adjointe	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
BURGUIN-ENLINS ALEXIS	Resp. adjointe service eau ACTIA	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
LAVANCHERIE Alain	Conseiller Délégué Q ^o eau	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
SALVIN Christophe	Resp. Exploit ^r sauge	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
VILLAIN Lola	COO Equip de Baignade SAUR	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

RESULTATS DE L'AUDIT :			
Nombre de NC majeures :	0	Nombre d'observations :	05
Nombre de NC mineures :	01		

	Noms :	Date :	Visas ou initiales :
Responsable d'audit :	Vianney BOCK	24/07/20	VBO <i>[Signature]</i>
Représentant de la Mairie :	Alain Lavancherie	24/07/20	<i>[Signature]</i>

N° Dossier :	FR/PAR232664	SAINT PHILIBERT v1	Type audit: Suivi 12 mois
CONFIDENTIEL	Document:	Rapport d'audit Système de Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade v1	Page n°: 9 de 9



Annexe 6 : Plan d'actions

Thématique	Plage	Observations	Actions	Responsable
EU	Les 2	Réalisation du profil de vulnérabilité des zones conchylicoles et des communes voisines et intégration dans le cadre de la démarche de gestion active	Mise à jour des profils d'eau de baignade	Saint Philibert + AQTA
EU	Les 2	Synthèse des profils à revoir au niveau des risques de pollution, de l'avancement des actions et du retour d'expérience de la saison précédente	Mise à jour des profils d'eau de baignade	Saint Philibert
EU	Men Er Beleg	Pas d'information sur le type d'équipement mis en place sur le futur poste des résidences de Men Er Beleg	Mise en place d'un protocole d'accord sur la communication des informations du poste	Saint Philibert + AQTA
EU	Men Er Beleg	Partage des informations du cahier des charges du nouveau poste de relevage des eaux usées	Réunion de revue pour partager le cahier des charges	Saint Philibert + AQTA + SAUR
EU	Les 2	Les résultats de contrôle sur l'ANC et l'AC sont à rapprocher des bassins versants des zones de baignade et à partager en termes de suivi et d'application du pouvoir de police de l'eau du Maire sur les écarts non pris en compte malgré les pénalités.	Partage des résultats des contrôles à la commune pour faire appliquer le pouvoir de police de l'eau du Maire	Saint Philibert + AQTA
Autres sources de pollution	Les 2	Actions d'encadrement des locations aux mouillages à proximité des zones de baignade	Projet d'arrêté d'encadrement des locations de mouillages	Saint Philibert

Thématique	Plage	Non-conformité mineure	Actions	Responsable
PROCEDURE	Les 2	Pas de contre-analyse ni de rédaction de fiche incident avec analyse des causes en cas de résultat moyen de l'ARS	Mise en place de contre-analyses et de création de fiches incidents en cas de résultat moyen de l'ARS	Saint Philibert + SAUR
PROCEDURE	Les 2	Planning d'autocontrôle centré sur la période du 1 ^{er} juillet au 1 ^{er} septembre alors que le planning de surveillance officiel s'étend du 15 juin au 15 septembre	Augmentation de la période d'autocontrôle	Saint Philibert + SAUR
PROCEDURE	Les 2	Gestion des documents ne précisant pas au niveau de l'alerte 1 la nécessité de réaliser une contre analyse en cas de résultat moyen de l'ARS	Mise à jour de la documentation sur la procédure de contamination des eaux de baignade	SAUR



PROCEDURE	Kernevest	Absence de flacons de prélèvement au niveau du poste de secours	Distribution et gestion du stock de flacons	Saint Philibert
PROCEDURE	Les 2	Pas de communication des fiches incidents auprès de l'ARS en cas de dégradation ou de pollution de l'eau de baignade	Communication des fiches incidents à l'ARS	Saint Philibert + SAUR